



# **LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR**

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : La Financière Responsable

Siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement .....	12

### Comptes annuels

Bilan actif.....	46
Bilan passif.....	47
Hors-bilan .....	48
Compte de résultat.....	49

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	50
Evolution de l'actif net.....	52
Complément d'information 1.....	53
Complément d'information 2.....	54
Ventilation par nature des créances et dettes.....	55
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument .....	56
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	57
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	58
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	59
Affectation des résultats.....	60
Résultat et autres éléments.....	68
Inventaire.....	72

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à 90% de l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis), -en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR propriétaire la « Gestion Intégrale - IVA® », alliant rentabilité financière et mise en œuvre d'une politique active:

- en matière de ressources humaines et de politiques sociales ;
- **en faveur du respect des droits de l'homme ;**
- en faveur de la société civile ;
- et de prise en compte des enjeux du développement durable.

## INDICATEUR DE REFERENCE :

La référence à un indice large tel que 90% de l'Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis) peut constituer un élément d'appréciation a posteriori de la performance.

L'indice Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis) - code Bloomberg SX5T - est un indice actions de comparaison donnée à titre indicatif pour refléter la performance normée de l'univers d'investissement. Il n'intègre pas de critères ESG. Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie discrétionnaire suivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce fonds. L'indice Euro Stoxx 50 est composé de cinquante sociétés cotées importantes de la zone Euro. Il est calculé par la société Stoxx Ltd. Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com). L'administrateur Stoxx Ltd. de l'indice de référence Euro Stoxx 50 (Dividendes Nets Réinvestis) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA (European Securities and Markets Authority). La société de gestion dispose d'une procédure précisant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles ou de cessation de fourniture de l'indicateur de référence.

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

### 1. Description des stratégies utilisées :

Le fonds LFR Actions Solidaires ISR a pour vocation d'investir à hauteur de 90% au moins de **l'actif net corrigé** dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne (min. 75% de l'actif net) et/ou dans d'autres pays membres de l'OCDE (max. 25% de l'actif net) et satisfaisant à des critères dits « socialement responsables ».

L'investissement socialement responsable (ISR) recouvre l'ensemble des approches qui intègrent des critères sociaux, environnementaux, et de gouvernance, ou plus largement de responsabilité vis-à-vis de la société, dans les décisions de placement et la gestion d'un portefeuille de titres en complément de critères financiers.

Ces approches prennent différentes formes :

- **Le développement durable** : Les critères sont construits sur la base de l'intégration des trois dimensions de la performance (économique, sociale, environnementale), et d'autres dimensions extra-financières (gouvernance, responsabilité sociétale, etc.), dans l'évaluation des entreprises.
- **L'exclusion** : Les entreprises exerçant certaines pratiques, jugées contraires en elles-mêmes aux convictions de l'équipe de gestion, sont exclues des portefeuilles : les entreprises réalisant des licenciements sans accompagnement supplémentaire, enfreignant les Droits de l'Homme, et ayant un lien direct avec les activités liées aux bombes à sous-munitions et mines anti-personnel.

## LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

Sont exclues également les entreprises qui ne communiquent pas l'information financière et/ou extra-financière nécessaire aux décisions des actionnaires, les entreprises liées au charbon thermique selon les modalités de la politique charbon développée et formalisée par LFR.

- **L'engagement actionnarial** : L'exigence de responsabilité sociale s'exerce, non seulement dans le processus de sélection des titres du portefeuille, mais également dans la relation avec les sociétés qui le composent (utilisation des droits de vote en assemblée générale, pression exprimée dans la relation avec les directions).

Le fonds a obtenu le Label d'Etat ISR français ainsi que le Label Finansol.

### Processus d'investissement :

La sélection des valeurs se fait sur la base du triptyque analyse stratégique/analyse extra-financière (ESG)/analyse financière.

La stratégie d'investissement de LFR Actions Solidaires ISR est celle d'une sélection active et discrétionnaire de sociétés appartenant l'univers d'investissement du fonds (siège social dans un pays de l'Union Européenne et/ou dans d'autres pays membres de l'OCDE), à travers une approche dite « *Best-in-universe* » consistant à privilégier les sociétés les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés. Cette approche sera appliquée sans prétendre à une application de celle-ci stricto sensu.

La sélection des valeurs est menée en deux étapes sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR :

- dans un premier temps sur un filtre de sélection, selon des critères de développement durable.  
Un filtre est appliqué à l'univers des actions de façon à sélectionner les actions répondant au mieux aux critères de développement durable. Les actions d'entreprise sont appréciées sur leur comportement socialement responsable dans 6 domaines : ressources humaines, respect de l'environnement et des droits de l'homme, relations avec les actionnaires, avec la société civile et relations avec leurs clients ou fournisseurs.
- dans un second temps, la sélection de valeurs mise en œuvre par la société de gestion intègre un processus d'investissement reposant notamment sur les étapes suivantes :
  - Analyse macroéconomique : identifier les tendances macroéconomiques porteuses comme base d'investissement ;
  - Exclusions ESG : vérifier que les entreprises à l'étude ne sont pas concernées par les critères d'exclusion ESG retenus par La Financière Responsable (lien direct ou indirect avec des activités liées aux bombes à sous-munitions et mines antipersonnel, polémiques avérées dans le domaine des Droits de l'Homme, pratiques de licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années, refus de communiquer les informations extra-financières et/ou financières indispensables à l'analyse; implication dans l'exploitation ou l'usage du charbon selon les modalités de la politique charbon formalisée par les équipes de LFR) ;
  - La Gestion Intégrale IVA® : rechercher une cohérence entre les analyses stratégique, extra-financière et financière des entreprises.

La Gestion Intégrale IVA® est appliquée principalement à l'univers des actions de façon à sélectionner celles répondant au mieux aux critères de développement durable. La stratégie d'investissement mise en place dans le cadre de la gestion du fonds résulte d'une approche « bottom up » sur la sélection des titres actions en fonction de leurs qualités fondamentales (analyse fondamentale stratégique prenant en compte la cohérence des ratios financiers usuels) avec les indicateurs extra-financiers et le modèle de croissance de l'entreprise. L'entreprise est appréhendée par la société de gestion aussi bien sous ses aspects extra-financiers que pour ses résultats financiers, afin de dégager une appréciation qui tienne compte de tous ces paramètres et de leurs interactions dans son environnement global.

La croissance et le développement de l'entreprise sont examinés sous ses diverses composantes : relations sociales, relations avec les clients, les fournisseurs ou les sous-traitants, les liens tissés avec la société civile, l'environnement, ou encore son mode de gouvernance et le management de ses dirigeants. La cohérence entre la stratégie, la mobilisation des différentes parties prenantes de l'entreprise et les résultats financiers est un facteur-clé dans le processus de sélection de valeurs composant le portefeuille du fonds.

## LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

La Financière Responsable a développé une base de données extra-financières propriétaires comprenant plus de 135 indicateurs sur près de 200 entreprises européennes. Mise à jour chaque année depuis 2006, elle est utilisée par l'équipe de gestion dans le cadre de La Gestion Intégrale IVA®. À titre d'exemples, les indicateurs ESG suivant peuvent être pris en compte dans le cadre de l'analyse extra-financière des entreprises: la part des déchets recyclés, la part de consommation d'énergie de sources renouvelables, la consommation d'eau, la part des contrats à durée déterminée, le taux d'absentéisme, le taux de gravité des accidents du travail, le nombre d'heures de formation des salariés, le pourcentage d'actionariat salarié, la séparation des fonctions de président et de directeur général, la part d'administrateurs indépendants, le taux de féminisation des comités exécutifs.

L'analyse extra-financière réalisée sur la base des indicateurs ESG retenus permet à la société de gestion d'évaluer les entreprises analysées et de les classer selon la typologie reprise dans le tableau suivant :

Investissable	<b>Chef de file</b>	Communication complète et exemplaire Résultats extra-financiers de qualité Programme de progression solide
	<b>Bon élève</b>	Communication quasi complète Résultats extra-financiers satisfaisants Dialogue intéressé et constructif
	<b>Prometteur</b>	Communication naissante mais en progression Résultats parcellaires mais satisfaisants Dialogue actif pour définir les voies d'amélioration
Non investissable	<b>Dilettante</b>	Pratiques jugées insuffisantes Engagement au minimum requis Absence d'amélioration notable
	<b>Communicante</b>	Priorité à la communication pour des pratiques extra-financières limitées Risque extra-financier important
	<b>Non concernée</b>	Absence ou manque d'intérêt aux enjeux extra-financiers Peu d'indicateurs fournis

Les entreprises classées par la société de gestion dans les catégories « Dilettante », « Communicant » ou « Non concerné » ne sont pas éligibles au portefeuille du fonds. La stratégie d'investissement cherche à générer une éventuelle performance du fait de l'application du processus discrétionnaire de sélection des actions décrit ci-dessus. Elle s'appuie sur une analyse approfondie des valeurs et des secteurs d'activité : ce processus doit permettre d'identifier les titres à valeur ajoutée potentielle.

En outre, et suite à l'entrée en vigueur du règlement SFDR, La Financière Responsable a développé et mis en place une méthodologie d'évaluation des risques de durabilité visant à réduire l'exposition à ces risques. Ils sont abordés selon les axes suivants :

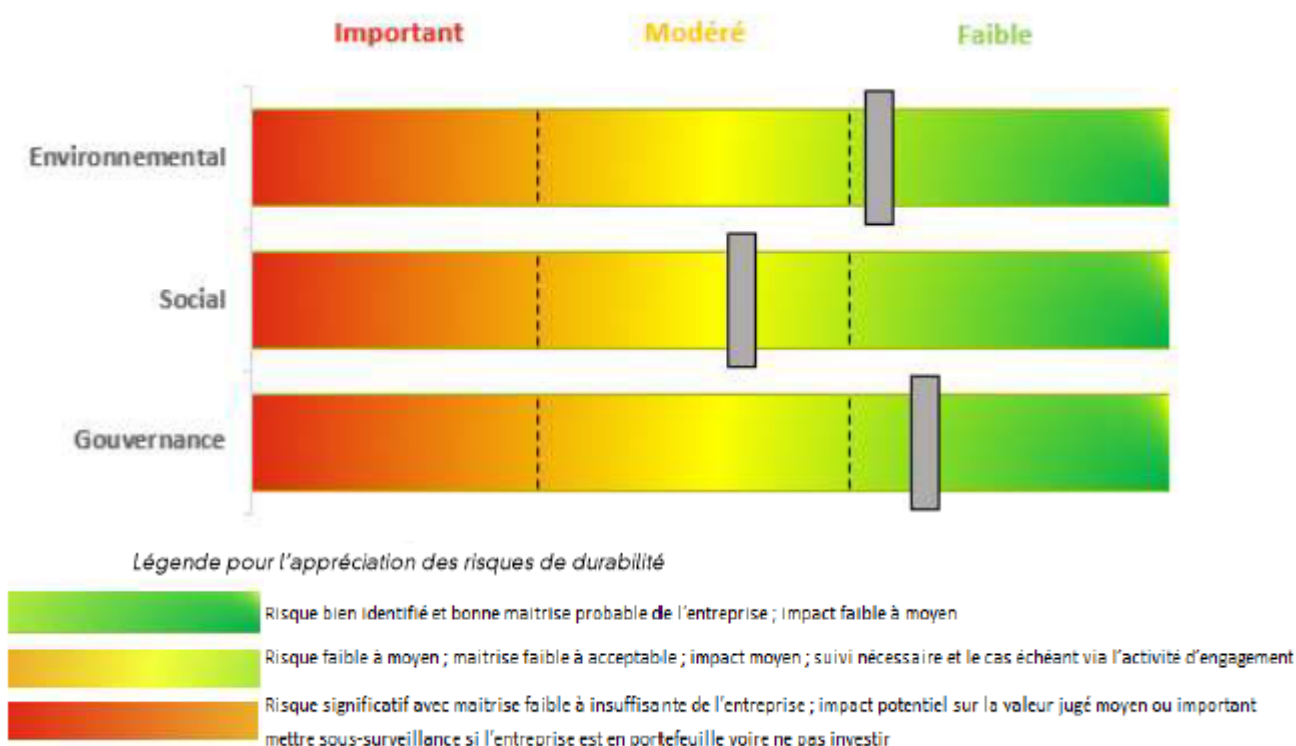
- Environnement : questions relatives aux risques physiques et de transition dans le domaine du climat/changement climatique (pollution de l'air, intensité carbone, émission de gaz à effet de serre, etc.), de la gestion des ressources naturelles et des déchets au sein des entreprises, impact sur l'habitat, les ressources (eau, catastrophes naturelles...) ou les questions relatives aux réglementations environnementales locales et internationales.
- Social : questions relatives aux droits, au bien-être, la santé et la sécurité des employés et des clients, à la parité, à la discrimination et les relations avec les fournisseurs.

## LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

- Gouvernance : questions relatives à la stratégie des entreprises, la réputation, création de valeur pour les actionnaires, à la culture d'entreprise, équilibre des pouvoirs, risque lié à un désengagement actionnariat, risque de défaut de dialogue, les politiques de prévention du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou encore les politiques de prévention de la corruption.

Ces thématiques, évaluées dans le cadre de l'analyse extra-financière intégrée au sein du processus de Gestion Intégrale – IVA, permettent d'établir une jauge d'appréciation du risque de durabilité selon le modèle suivant :

- si l'impact potentiel sur le titre est faible, moyen ou important ;
- si la probabilité de survenance potentielle est faible, moyenne ou importante ;
- et si l'identification et la maîtrise du risque est faible, moyenne ou importante.



Le taux d'analyse extra-financière sera supérieur à 90% de l'actif net du fonds.

Cette approche sélective permet une réduction d'au moins 20% de l'univers d'investissement.

La principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière est que la société de gestion s'appuie majoritairement sur les informations fournies par les entreprises pour déterminer la notation interne.

Le processus d'investissement vise à réduire le risque de durabilité, tel que défini à la rubrique « profil de risque », (voir rubrique dédiée). Un rapport périodique relatif aux caractéristiques extra-financières est tenue à disposition des investisseurs.

Classification SFDR (Règlement UE 2019/2088) du FCP :

Le Règlement SFDR définit trois catégories de produits :

- les produits qui ne privilégient pas de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance particulière ou n'ont pas d'objectif d'investissement durable (produits dits « article 6 »).

- les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits « article 8 ») ;

## LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

- les produits qui ont un objectif d'investissement durable (produits dits « article 9 ») ;

Le FCP répond à la définition de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la prise en compte des aspects extra-financiers dans les investissements. Selon sa définition, il s'agit d'un produit financier qui a pour objectif l'investissement durable et recherche par conséquent à contribuer positivement sur les aspects de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, toujours dans une perspective de performance financière. Il vise à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental et social, tout en intégrant le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Un investissement durable au sens du Règlement SFDR consiste en :

- Un investissement dans des activités économiques considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie par la contribution à l'un ou plusieurs des six objectifs définis par ledit Règlement et cités plus bas ;

- Un investissement dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie dont l'interprétation est laissée à la société de gestion. Ces activités ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables et peuvent contribuer positivement à l'environnement ;

- Un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités, qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées ;

Toutefois, ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces six objectifs définis par le Règlement Taxonomie et les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés doivent appliquer des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Dans le cadre de son approche extra-financière, La Financière Responsable intègre dans ses décisions d'investissement les risques liés à l'investissement durable. La société de gestion s'engage sur un objectif minimal de 100% de réalisation d'un investissement durable en matière environnementale et sociale tels que définis dans l'annexe du prospectus dédiée aux aspects extra-financiers du processus d'investissement et prévue par le Règlement SFDR. De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et sociales du fonds sont disponibles dans l'annexe prévue par le règlement SFDR dans ce document.

La Financière Responsable prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité dans la gestion du FCP en appliquant son processus d'Analyse Intégrale – Integral Value Approach - IVA® dans le cadre de son approche d'investissement durable.

L'analyse des aspects extra-financiers vise notamment à identifier les risques de durabilité des émetteurs dans l'univers d'investissement mais également à limiter les risques que font penser les émetteurs dans leur environnement (principe de double-matérialité) par la prise en compte des Principales Incidences Négatives (« PAI »). En outre, La Financière Responsable s'engage à se conformer avec les exigences de transparences des Règlements SFDR et Taxonomie, dans les délais fixés par les instances de régulation.

Règlementation relative à la Taxonomie Européenne (Règlement UE 2020/852) du FCP :

Le Règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental (« Activités Durables »).

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- (i) L'atténuation des changements climatiques,
- (ii) L'adaptation aux changements climatiques,
- (iii) L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- (iv) La transition vers une économie circulaire,
- (v) La prévention et la réduction de la pollution,



(vi) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe dit du « DNSH », « Do No Significant Harm ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement.

A la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le pourcentage d'objectif d'alignement avec le Règlement Taxonomie s'élève à 0%.

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous référer au site internet de La Financière Responsable ([www.lafinanciere-responsable.fr](http://www.lafinanciere-responsable.fr)), notamment à la rubrique « [Documentation réglementaire ISR/ESG](#) » ainsi qu'à l'annexe du prospectus présentant les caractéristiques sociales et environnementales promues par le fonds

### Univers d'investissement :

- Le fonds investit en permanence entre 5,1% et 10% de son actif net total comptable dans des titres non cotés émis par les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) par les services de l'Etat français en application de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail, dès lors qu'elles font appel public à l'épargne. Ce type d'investissements constitue une catégorie particulière liée à des règles sectorielles spécifiques (Agrément ESUS) justifiant qu'ils ne soient pas inclus dans le minimum d'investissements durables exigé par la réglementation SFDR Article 9.

Dès lors, l'actif soumis à l'obligation réglementaire SFDR notamment l'article 9, dit « actif net corrigé », est compris entre 94,9 % et 90% de l'actif net total comptable.

o L'actif net corrigé du fonds est investi à hauteur de 90% minimum (soit 85,4% à 81% de l'actif net total comptable) en actions cotées émises par des entreprises répondant aux caractéristiques d'investissement durable (de toutes tailles de capitalisations et de tous secteurs confondus). Les investissements dans les actions de sociétés cotées de petites et moyennes capitalisations (inférieures à 3,5 milliards d'euros) sont limités à 40% de l'actif net corrigé du fonds (soit 36% de l'actif net total comptable).

o L'actif net corrigé peut être investi jusqu'à 10% maximum (soit 9% de l'actif net total comptable) directement ou indirectement en OPC de droit français ou de droit étranger, en produits de taux et/ou de trésorerie. Les titres de créance et instruments du marché monétaire ciblés seront libellés en euros, resteront dans un univers investment grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion) et seront issus aussi bien d'émissions privées que publiques en fonction des opportunités de marché.

Du fait de son éligibilité au PEA, le fonds est investi en permanence à hauteur de 75% au moins de son actif net total comptable en actions de sociétés qui ont leur siège social dans l'Union Européenne (dont actions non cotées émises par des entreprises solidaires agréées ESUS en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail). Le solde de 25% de l'actif net total comptable pourra être investi en dehors de l'Union Européenne, en actions de sociétés ayant leur siège social dans un autre pays membre de l'OCDE.

Les structures solidaires retenues poursuivent des objectifs de solidarité notamment dans les domaines :

- de l'insertion sociale ;
- du développement économique et/ou de l'aide humanitaire ;
- et/ou du respect de l'environnement.

Les investissements réalisés en instruments non cotés se caractérisent généralement par une liquidité faible ; la rémunération exigée tient compte de l'objectif solidaire desdites entreprises et pourra être inférieure à celle du marché.

Le fonds peut être exposé jusqu'à 35% de l'actif net au risque de change sur des devises de pays de l'Union Européenne hors zone euro et/ou des devises de pays de l'OCDE hors de l'Union Européenne.



## 2. Actifs (hors dérivés intégrés) :

### Actions :

Le fonds a pour vocation d'être investi principalement à hauteur de 90% minimum de son actif net, en actions (de toutes tailles de capitalisations et de tous secteurs confondus) dont :

- 75% minimum d'actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne (dont actions non cotées émises par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail), ce qui rend le fonds éligible aux Plans d'Epargne en Actions (PEA) ;
- 25% maximum dans des sociétés ayant leur siège social dans un autre pays membre de l'OCDE.

Les investissements dans les actions de sociétés cotées de petites et moyennes capitalisations (inférieures à 3,5 milliards d'euros) sont limités à 40% de l'actif net corrigé du fonds (soit 36% de l'actif net total comptable).

Le fonds est investi entre 5,1% et 10% maximum de son actif net comptable en titres non cotés émis par des entreprises solidaires agréées ESUS en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

### Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le fonds pourra également comprendre (à hauteur de 10% maximum de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC, des actifs obligataires, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire ciblés seront libellés en euros, resteront dans un univers « investment grade » (notation supérieure ou égale à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion) et seront issus aussi bien d'émissions privées que publiques en fonction des opportunités de marché. La liste des obligations et des titres de créance pouvant être détenus en portefeuille est la suivante : bons du Trésor, billets de trésorerie, certificats de dépôt, obligations à taux fixe ou variables.

### Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droits étrangers

Le fonds peut d'autre part investir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou européen, en FIA de droit français ou établis dans d'autres états membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, remplissant les conditions prévues du 1° au 4° de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Conformément à l'article 321-52 du Règlement Général de l'AMF, il est fait mention que ces OPC pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée. Ils peuvent être utilisés pour gérer la trésorerie.

## 3. Les dérivés utilisés pour atteindre l'objectif de gestion

### Instruments dérivés :

Néant.

### Titres intégrant des dérivés

L'OPCVM pourra être amené à détenir des bons de souscription d'actions ou des warrants à titre accessoire, notamment dans le cadre d'opérations sur titres, utilisés en vue de couvrir le portefeuille contre les risques des marchés actions.

### Dépôts :

Néant.

### Emprunts d'espèce :

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Toutefois, il pourra réaliser des opérations d'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif net et de manière temporaire.

## Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

Néant

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

### Le Fonds est exposé à plusieurs facteurs de risque :

- (I) **Un risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.
- (II) **Un risque actions** : Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif pouvant répercuter une baisse de la valeur liquidative du FCP. Le degré d'exposition du fonds au risque actions sera compris entre 90% et 100% de l'actif net total comptable du fonds.
- (III) **Un risque de durabilité** : un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.  
Les facteurs de durabilité sont des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Fonds est exposé à un large éventail de risques de développement durable. Les détails de la politique d'intégration des risques de durabilité de La Financière Responsable concernant le Fonds, y compris, mais sans s'y limiter, une description de la manière dont les facteurs et les risques de durabilité sont identifiés et, par la suite, comment ils sont intégrés dans les processus de prise de décision d'investissement, sont disponibles à l'adresse : [www.la-financiereresponsable.fr](http://www.la-financiereresponsable.fr)
- (IV) **Un risque lié aux petites et moyennes capitalisations** : le fonds peut investir dans la limite de 40%, ainsi l'attention des investisseurs est également attirée, en tant que besoin, sur le fait que le marché réglementé en France ou d'autres marchés équivalents à l'étranger sont des marchés destinés à accueillir des entreprises de petites ou moyennes capitalisations qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.
- (V) **Un risque de liquidité et de valorisation lié à l'investissement dans des entreprises solidaires non cotées** : Le risque de liquidité est lié à la nature des titres non-cotés des entreprises solidaires. Les investissements dans ces classes d'actif pourraient conduire à une impossibilité de vendre tout ou partie de certains de ces titres dans des délais courts pour honorer l'ensemble des demandes de rachat et aboutir à une suspension temporaire des rachats des parts du fonds. Le risque de valorisation est lié à la nature des titres non cotés des entreprises solidaires du fait de l'absence de cotations et de références de marché permettant de les encadrer précisément. La matérialisation de ces risques pourrait impacter négativement la valeur liquidative du fonds.
- (VI) **Un risque lié à la gestion d'actifs discrétionnaires** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions de l'univers d'investissement. La performance du fonds dépend des sociétés choisies par le gérant. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres les plus performants.
- (VII) **Un risque de change** : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

### Risques accessoires (limite de 10% de son actif net) :

- (I) **Un risque de taux** : le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

(II) **Un risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

• **Garantie ou protection** :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ou protection.

**DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE**

5 ans

## RAPPORT DE GESTION

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

[Rapport annuel 2023 sur la politique de gestion du FCP LFR Actions Solidaires ISR](#)

Bilan des évolutions administratives du FCP

Bilan des performances 2023

Gestion du portefeuille au cours de l'exercice 2023

Perspectives 2024

\* \* \*

**Annexes 1 et 2:** Valeurs entrées et sorties du portefeuille LFR AS au cours de l'année 2023 :

Entrées AS en 2023	Sorties AS en 2023
Alten SA	A.P. Moller - Maersk
BE Semiconductor Industries N.V.	Adevinta ASA
Capgemini SE	ASM International N.V.
Carel Industries SpA	bioMerieux SA
Interparfums	DiaSorin S.p.A.
Publicis Groupe SA	Givaudan SA
RELX PLC	Intertek Group plc
Technip Energies NV	Roche Holding Ltd
	Sartorius AG Pref
	Worldline SA

**Annexe 3 :** Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA

**Annexe 4 :** Méthode de calcul du risque global de l'OPC<sup>1</sup>

**Annexe 5 :** Part des revenus éligibles à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code général des impôts.

**Annexe 6 :** Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères dits « ESG ») et mise sous surveillance de valeurs.

**Annexe 7 :** Renvoi au site internet pour précisions concernant la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent des services (sélection des intermédiaires).

**Annexe 8 :** Politique en matière de rémunération

**Annexe 9 :** Informations relatives au règlement SFTR

**Annexe 10 :** Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille

<sup>1</sup> Organisme de Placements Collectif

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

## 1. Bilan des évolutions administratives du FCP

Sur décision du président de La Financière Responsable, avec le concours du directeur général, également responsable de l'équipe de gestion, suite à l'entrée en vigueur du règlement européen (UE) 2019/2088 dit *Sustainable Finance Disclosure Regulation – SFDR* le 10 mars 2021, La Financière Responsable a constaté que le FCP répond désormais à la définition de l'**article 9** dudit règlement et fait ainsi **évoluer sa classification** en 2023.

Il s'agit d'un produit financier qui a un **objectif d'investissement durable**.

**Il vise à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental et social**, tout en intégrant le respect des **droits de l'Homme et la lutte contre la corruption** dans les décisions d'investissement.

- Dans le cadre de son **approche extra-financière**, La Financière Responsable intègre dans ses décisions d'investissement **les risques liés à l'investissement durable**. La société de gestion s'engage sur un **objectif minimal de 100% de réalisation d'un investissement durable** en matière environnementale et sociale tels que définis dans l'annexe de son Prospectus dédiée aux aspects extra-financiers du processus d'investissement et prévue par le Règlement SFDR.
- La Financière Responsable prend également en compte les **principales incidences négatives** (*principal adverse impacts « PAI »*) sur les **facteurs de durabilité** dans la gestion du FCP, en appliquant son **processus d'Analyse Intégrale – Integral Value Approach IVA®** dans le cadre de son **approche d'investissement durable**.
- L'**analyse des aspects extra-financiers** vise notamment à identifier les risques de durabilité des émetteurs dans l'univers d'investissement mais également à limiter les risques que font passer les émetteurs sur leur environnement (**principe de double-matérialité**), par la prise en compte des Principales Incidences Négatives (« PAI »).
- En outre, La Financière Responsable s'engage à **se conformer avec les exigences de transparence des Règlements SFDR et Taxonomie**, dans les délais fixés par les instances de régulation.

Ainsi, **LFR Actions Solidaires ISR** est un fonds constitué :

- d'une sélection **d'entreprises européennes cotées (minimum 90%** de l'actif net) dont l'objectif est de contribuer au développement d'entreprises responsables et répondant aux caractéristiques d'investissements durables.
- d'une sélection de **titres non cotés** émis par les entreprises issues de l'**Economie Sociale et Solidaire** agréées **ESUS** (« Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale »).

A ce titre, le fonds réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif **environnemental** : 100% dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE. Aussi, il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif **social** : 100%.

Les documents réglementaires mis à jour et entrés en vigueur sont disponibles sur le site internet de La Financière Responsable - à la page dédiée à **LFR Actions Solidaires ISR** - y compris l'**Annexe III** des informations pour les produits financiers visés par l'**Article 9** :

<https://www.la-financiere-responsable.fr/lfr-actions-solidaires-isr/>

Annexe III

<https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Template-SFDR-9-LFR-AS.pdf>

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

## 2. Bilan des performances 2023

En 2023, le FCP LFR Actions Solidaires ISR affiche les performances suivantes, selon la part :

Part du fonds LFR AS	Performances 2023	Indice de référence : 90% Euro Stoxx 50 DNR	Ecart de performance Part vs Indice (en points de base)
ES - FR0010610733	20,60%	19,91%	69,00
GP - FR0010610725	20,61%		70,0
I - FR0010610386	20,60%		69,00
P - FR0010610717	19,88%		-3,0

Au 29/12/2023, l'encours sous gestion dans le FCP se situe à 16,85 millions d'Euros (€).

Depuis le **31 décembre 2009**, date de mise en place de notre méthodologie actuelle de gestion, le fonds LFR Actions Solidaires ISR affiche les performances suivantes :

Part du fonds LFR AS **	Performances depuis le 31/12/09 *	Indice de référence : 90% Euro Stoxx 50 DNR	Ecart de performance Part vs Indice (en points de base)
ES - FR0010610733	96,88%	114,46%	-1757,82
GP - FR0010610725	97,91%		-1655,0
I - FR0010610386	96,89%		-1757,00

\* Date de mise en place de notre méthodologie actuelle de gestion

\*\*La part P (FR0010610717) a été lancée après 2010 et n'est donc pas visible dans ce tableau.

### Commentaires sur la performance 2023 :

- Fin d'année 2022, le marché est craintif et confronté à une forte inflation, Au vu des hausses de taux d'intérêts successives, le consensus prévoyait une récession brutale. Cependant **au premier semestre 2023**, la baisse plus marquée que prévu de l'inflation a renforcé les espoirs d'un moindre durcissement monétaire.

**Un vent d'optimisme souffle sur les marchés** au vu des améliorations fondamentales de l'environnement macroéconomique : croissance en Chine, qui redémarre avec la fin de la politique zéro-covid, recul significatif de l'inflation aux USA comme en Europe. Les chiffres sont meilleurs qu'attendus pour la croissance européenne fin 2022, nettement supérieure à celle des Etats-Unis, qui reste résiliente. La récession serait probablement évitée en 2023 en Europe comme aux Etats-Unis. Le ralentissement de l'inflation sur les marchés développés durant les prochains mois fait également naître l'espoir d'une accalmie sur l'ampleur des hausses de taux à venir. Le semestre a été marqué par la surperformance des valeurs cycliques notamment technologiques.

Dans ce contexte, la part I du fonds **LFR Actions Solidaires ISR** augmente de +15,46% contre +16,47% pour son indice (un écart de 102 points de base en défaveur du fonds). Notre absence du secteur bancaire nous coûte 184 bps sur la période.

- **Durant l'été, le scénario d'« atterrissage en douceur »** voulu par les banques centrales se matérialise, mais celles-ci maintiennent la pression, en rappelant que de nouvelles hausses de taux d'ici la fin de l'année ne sont pas à exclure, en raison de la persistance des facteurs sous-jacents de l'inflation.

L'économie américaine maintient sa dynamique positive, tandis que l'Europe peine à se stabiliser, et ce pour plusieurs raisons :

- ❖ impact du resserrement monétaire
- ❖ estompement de l'effet du rebond postpandémique
- ❖ consommation des ménages moins dynamique.

- Les craintes vont se poursuivre **à la rentrée 2023 jusqu'au mois d'octobre**, le discours des banques centrales faisant état d'une inflation et de taux élevés pour une durée aussi longue que nécessaire, ainsi que la hausse du prix du baril de pétrole, sont des facteurs ayant favorisé l'aversion au risque et le pessimisme des investisseurs.

Cet environnement de marché a été particulièrement défavorable aux valeurs de croissance et aux valeurs cycliques. En particulier, les entreprises du secteur des semi-conducteurs, de la santé et du luxe ont été orientées à la baisse sur la même période. Les actions européennes ont marqué le pas avec un recul significatif sur la période.

De juillet à octobre, la part I du fonds **LFR Actions Solidaires ISR** affiche une baisse de 8,92% contre -7,38% pour l'indice Euro Stoxx 50 DNR 90%, soit une sous-performance de 154 points de base.

- En novembre, **le marché boursier a enregistré la deuxième plus importante progression mensuelle de l'année**, mettant ainsi fin à une période de trois mois de baisse consécutive.

Cet optimisme trouve son origine dans trois facteurs principaux :

- ❖ La baisse généralisée de l'inflation
- ❖ La perspective de la fin de la remontée des taux des banques centrales
- ❖ Le renforcement du scénario d'atterrissage en douceur / *soft-landing*

La tendance à la baisse de l'inflation s'est poursuivie. Les banques centrales se sont montrées plus confiantes quant aux niveaux actuels des taux laissant entrevoir que le pic pourrait avoir été atteint. En décembre, les marchés financiers ont poursuivi leur progression.

Le fonds a sensiblement surperformé son indice, grâce à la sélection de valeurs réalisée au sein de **trois secteurs : la technologie, la santé et la construction et les matériaux**.

Enfin en novembre et décembre, la part I du fonds **LFR Actions Solidaires ISR** affiche une hausse de +14,69% contre +11,16% pour l'indice Euro Stoxx 50 DNR 90%, soit une surperformance de 353 points de base.

**Sur l'intégralité de l'année 2023, la part augmente de +20,60% contre +19,91% pour l'indice** (i.e. un écart de 69 pbs en faveur du fonds).

L'analyse des performances de l'année permet d'identifier l'impact de nos choix de gestion, ainsi que les contributions tant « **actives** » que « **passives** » des différentes valeurs.



## LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

### ▪ Contributions par SECTEURS à la performance de marché en 2023

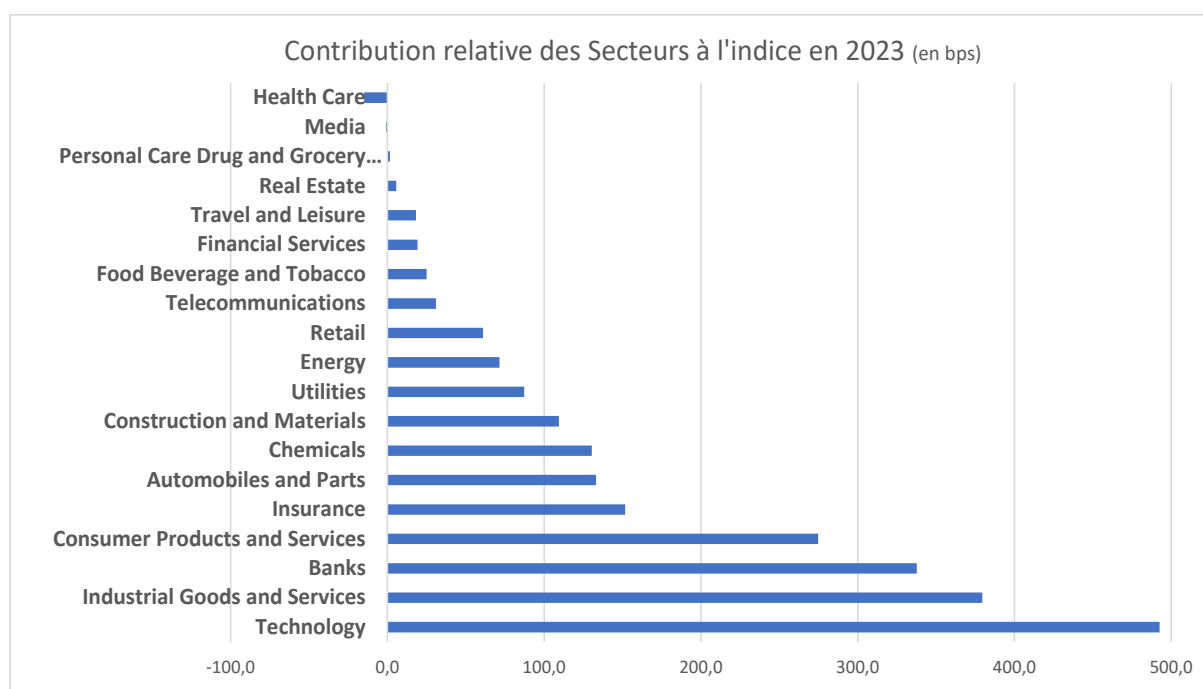
Concernant la contribution relative des **19 secteurs** à la performance 2023 de l'indice **Eurostoxx 50 DNR** :

Sur l'ensemble de l'année, la performance moyenne des secteurs composants de l'indice s'élève à +1,20% ; la quasi-totalité des secteurs apportent une **contribution positive** à la performance annuelle de 22,23%, à l'exception de 2 secteurs :

- **Média** (-1 bps) et
- **Santé** (-15 bps)

Parmi les **meilleurs contributeurs** (en points de base – bps) à cette performance 2023 de l'indice, nous distinguons les secteurs suivants :

- Les **Technologies** (surtout SAP SE et ASML Hdg.) avec 493 bps
- Les **Biens & Services industriels** +379 pbs
- Les **Bancaires** (portées par Banco Santander et BBVA) avec 338 pbs



*Source : FactSet - 01/2024*

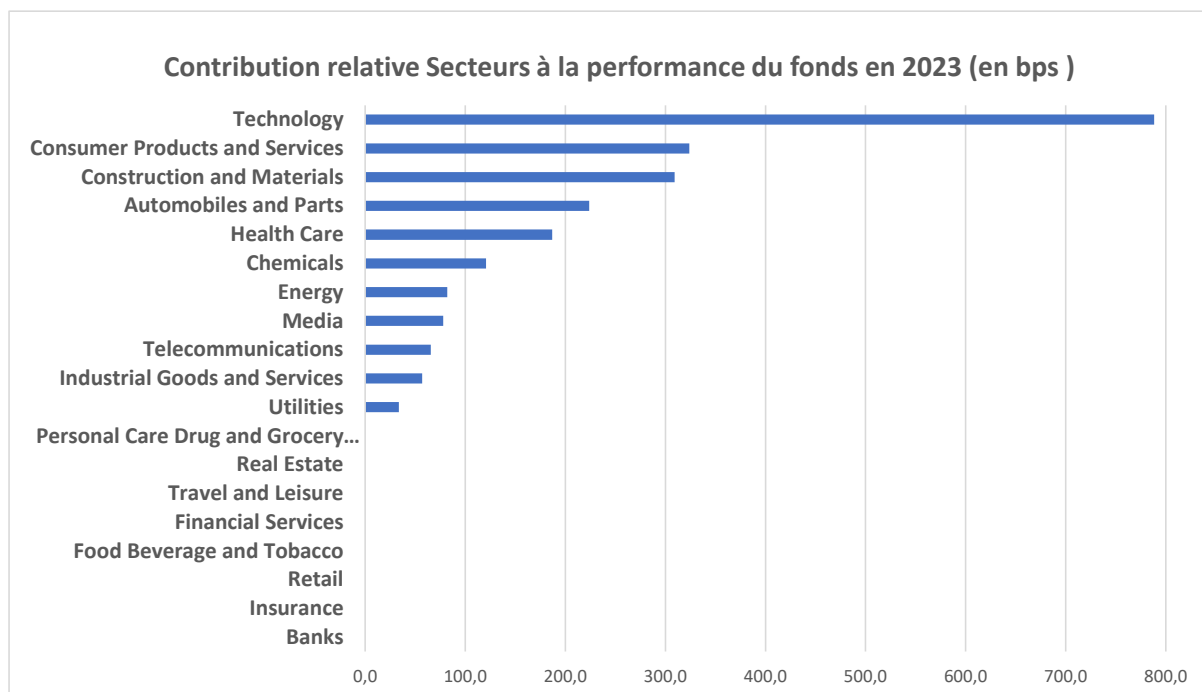
Pour le FCP LFR Actions Solidaires ISR notons que **tous les Secteurs investis** apportent une contribution positive au fonds sur 2023.

Au sein de l'allocation LFR AS, ISR les **plus fortes contributions sectorielles** à la performance de 2023 proviennent de nos **choix de valeurs** dans les secteurs suivants :

- Les **Technologies** (avec **ASML** et grâce à notre sélection de **STMicroelectronics** ou **BE Semiconductor**) i.e. +788 bps
- Les **Biens & Services de Consommation** (avec **Hermès** et **LVMH**) pour +324 bps
- Les **Constructions & Matériaux** (avec **Cie de St-Gobain** et la sélection de **Kingspan**) +309 bps

## LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

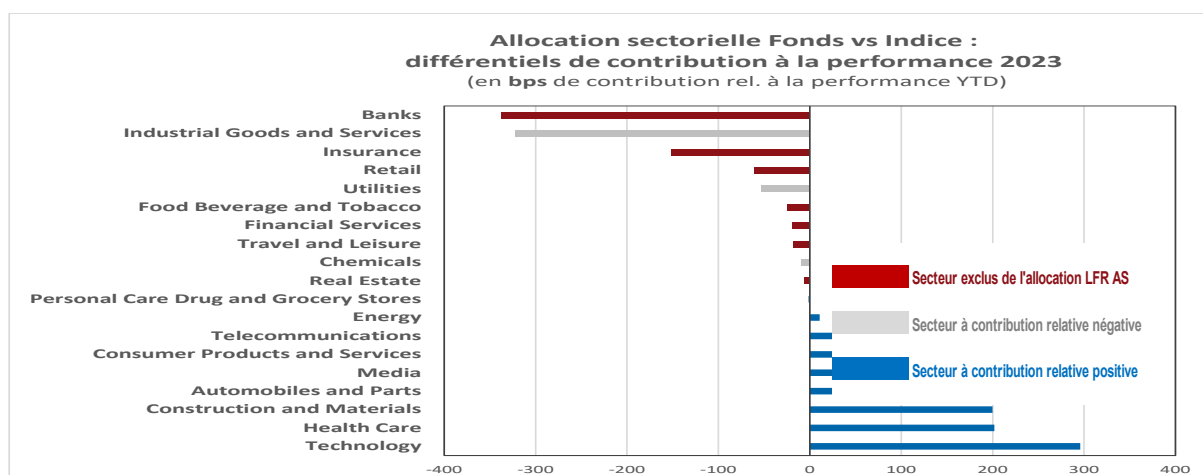
- L'Automobile & équipements auto (avec notamment Ferrari et grâce à la sélection de Michelin) pour +224 bps
- Le secteur de la Santé (avec la sélection de Novo Nordisk ou Straumann), avec +184 bps.



Source : FactSet - 01/2024

D'autre part, le choix de l'absence ou d'exclusion, via nos contraintes de gestion, de notre allocation sur certains secteurs (qui réalisent tous des performances positives) a pénalisé le fonds sur l'année, comme par exemple :

- Le secteur de l'Assurance (porté par Allianz) – sa contribution positive dans l'indice a coûté au fonds quelques 152 bps de contribution relative
- Notre choix d'exclusion des valeurs Alimentation, boissons et tabac - qui réalisent une contribution relative pour l'indice de +25 bps
- Notre absence du secteur des Bancaires nous prive de 338 bps en relatif



Source : FactSet - 01/2024

## LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

### ▪ Analyse de la SELECTION des VALEURS du fonds en 2023

En matière de **sélection de valeurs**, les **meilleures contributions** à la performance du fonds sur l'année 2023 sont réalisées par :

- **Novo Nordisk** (entreprise pharmaceutique danoise) à +50,3% sur l'année
- **Ferrari** (automobile de luxe) en hausse de 53,5% sur 2023
- **Kingspan** (matériaux de construction) soit +56,2% en 2023

Ils contribuent respectivement à la performance relative du Fonds à hauteur de :  
+144 pbs, +134 pbs et +125 pbs.

A l'opposé, certains choix de valeurs ont **pénalisé** la performance du fonds :

tel est le cas de **Worldline** (-27% en 2023), **DiaSorin** (-24,5% YTD) ou **Sartorius** (-26,7%) – qui nous coûtent respectivement 55 pbs, 55 pbs et 37 pbs de contribution relative au FCP, sur leur durée effective de détention au portefeuille.

NB : **toutes** ces positions ont été **soldées avant la fin de l'année**, suite aux déceptions de leur parcours boursier.

Par ailleurs, les titres de **l'indice** qui ont bien performé mais qui n'ont **pas été retenus** dans notre portefeuille, représentent un « **manque à gagner** » **potentiel** à la performance relative du fonds – comme par exemple : SAP (-172 pbs), Siemens AG (-116 pbs), Allianz ou Stellantis (-74 pbs pour chacun).

L'**absence** de notre portefeuille de certaines valeurs qui performent mal en 2023, et bien présentes dans l'indice, comme Adyen NV (-11 pbs), Kering (-13 pbs), Nokia (-21 pbs), Pernod Ricard (-12 pbs) ou Bayer (-41 pbs), compense la performance en relatif, à hauteur de 98 pbs.

### ▪ Analyse du taux de rotation du portefeuille en 2023

Enfin, le **taux de rotation du fonds LFR AS ISR** pour l'année 2023 atteint **69%**.

Ce calcul est réalisé à partir de la formule précisée par l'AMF est :

$$\frac{(\text{achats} + \text{ventes}) - (\text{souscriptions} + \text{rachats})}{\text{actif net moyen}}$$

Les montants des souscriptions-rachats sont calculés par LFR hors opérations d'achetés-vendus de clients.

En 2023, notre portefeuille a fait preuve de résilience face aux défis du resserrement monétaire et des pressions inflationnistes. Nos choix de gestion ont consisté à favoriser un positionnement en faveur des valeurs cycliques, c'est-à-dire, des entreprises dotées de capacités à faire passer les hausses de prix, de marges élevées, de visibilité et de carnets de commandes solides.

Cette stratégie nous a permis de **naviguer dans un environnement de marché difficile et changeant**, en restant positionnés pour **profiter des opportunités** liées à l'amélioration de l'environnement macroéconomique : le renforcement du scénario d'atterrissage en douceur de l'économie, accompagné d'une baisse de l'inflation, du pic des taux directeurs etc. sont autant de facteurs à l'origine du regain d'intérêt pour les valeurs cycliques, entraînant une **surperformance** des secteurs de la Technologie, de la Construction et du Luxe.

Notre taux de 69% s'explique par un **repositionnement mesuré et progressif** tout au long de l'année de notre sélection de valeurs, en lien avec notre scénario macroéconomique.

Ainsi, le portefeuille a accueilli plusieurs **nouvelles convictions** i.e. 8 titres, et inversement 10 valeurs ont été **sorties** du portefeuille du FCP LFR Actions Solidaires ISR en 2023

Plus d'informations sur les entrées / sorties : dans les Annexes 1&2.

Pour rappel, le taux de rotation de 2022 s'établissait à 64% contre 41% pour 2021, et 43% en 2020.

***La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.***

## 3. Gestion du portefeuille au cours de l'exercice 2023

Le contexte macroéconomique au début de l'année 2023 était marqué par une **incertitude élevée**, avec une transition incontestable vers une phase de ralentissement de la croissance économique et la généralisation d'événements à risque, susceptibles de conduire à des **scénarios d'atterrissage brutal** dans les économies développées et émergentes.

Du côté de la dynamique des prix, les **chiffres de l'inflation** continuaient de montrer une persistance inattendue et, d'une certaine manière, incompatible avec la relative passivité des banques centrales. Cependant, malgré les préoccupations renouvelées dans le secteur financier, le développement en début d'année filtrait la vision pessimiste, laissant place à un **optimisme modéré**, mais "avec prudence", étant donné que l'instabilité financière persistait.

Au cours des trimestres suivants, l'optimisme a gagné du terrain, à mesure que l'activité économique s'est avérée plus résiliente que prévu initialement, dans un contexte inflationniste plus clément, en grande partie grâce à la **normalisation des prix de l'énergie et à la baisse des prix des matières premières**. Tout cela, malgré un scénario non exempt de **catalyseurs de risques** tels que les crises bancaires, les dégradations de la notation des États-Unis, les tensions au Moyen-Orient et la poursuite de la guerre en Ukraine, entre autres.

En résumé, l'année 2023 s'est caractérisée comme une **année particulièrement délicate en termes de prévisions**, avec des risques de toutes natures (macro-financiers, géopolitiques, technologiques, etc.), soumise à un **rééquilibrage constant d'incertitudes**, avec des chocs qui s'estompent, des conflits qui se cristallisent et des tensions qui émergent.

Dans ce contexte, **La Financière Responsable** a poursuivi en 2023 son objectif d'ISR - avec un processus d'investissement solide et cohérent, privilégiant **une approche prudente et opportuniste**, toujours dans l'intérêt de nos clients. Les évolutions réglementaires (notamment le Règlement SFDR) en vigueur depuis 2021 ont permis un renforcement de la transparence et de la mise en place de standards normatifs soutenant l'affirmation de modèles et des méthodes ISR aboutis.

Concernant **la politique de gestion** de l'équipe d'investissement, en suivant le fil de nos décisions de gestion en 2023, nous pouvons résumer l'année comme suit :

### ■ Janvier

Nous opérons plusieurs arbitrages tactiques en prenant des bénéfices sur des valeurs qui ont bien performé durant les dernières semaines pour les réinvestir sur des convictions de long terme dont la performance est moins marquée sur le début d'année. Nous prenons des bénéfices sur des valeurs de santé comme Sartorius et Straumann, qui ont souffert en 2022, mais qui ont rapidement repris des couleurs en début d'année. La publication de STMicroelectronics étant de bonne facture, nous décidons d'en alléger le poids en fin de mois.

Nous prenons également des bénéfices sur le secteur du luxe avec LVMH, l'entreprise ayant contribué positivement à la performance du fonds l'année dernière et continuant de se traiter à des niveaux historiques records. Nous réduisons également Deutsche Telekom, valeur défensive, au profit de dossiers plus cycliques.

En contrepartie, nous renforçons certains dossiers dont les niveaux de cours nous paraissent plus qu'attractifs : Schneider Electric, GTT et Intertek. Après ce rebond des cycliques, nous préférons renforcer en parallèle notre exposition au secteur de la santé qui a peu profité du momentum de début d'année avec DiaSorin. Nous profitons des bons résultats de Givaudan pour augmenter aussi notre position.

### ■ Février

Le mois de janvier ayant profité aux secteurs cycliques et l'absence d'un ralentissement de l'inflation en février nous ont incité à renforcer des positions plus résilientes dans la santé avec des titres comme Siemens Healthineers, Novo Nordisk ou DiaSorin. Nous avons également renforcé nos positions dans l'énergie avec Air Liquide et GTT, deux sociétés qui ont publié de bons résultats et dont les perspectives de croissance restent intactes.

Enfin, nous avons procédé à une souscription de titres chez Entreprendre pour Humaniser la Dépendance, augmentant ainsi le poids des sociétés non-cotées en portefeuille de +0,51%.

En contrepartie, nous avons décidé de prendre des bénéfices dans le secteur du luxe qui a profité du rallye de début d'année avec des entreprises comme Hermès, et Ferrari. Pour les mêmes raisons, nous avons allégé ASM International et Vinci qui ont affiché une belle performance depuis le début d'année.

## LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

### ▪ Mars

Au cours du mois nous avons réalisé quelques prises de bénéfices à la faveur de rebonds sectoriels suivant de bonnes publications trimestrielles. Ce fut notamment le cas pour L'Oréal dans la consommation. Nous décidons également d'alléger Deutsche Telekom qui, grâce à son profil défensif, nous a été bénéfique depuis son entrée en portefeuille.

Avec une partie des liquidités générées nous renforçons des dossiers dont les niveaux de cours nous paraissent attractifs. C'est le cas pour Adevinta que nous pensons sous-valorisée : la revue du cas d'investissement et les perspectives de croissance du dossier plaident à sa faveur. Nous profitons de la baisse du titre suivant la publication des résultats trimestriels pour renforcer notre position dans JCDecaux.

Nous décidons également de renforcer certains dossiers plus cycliques tels que Michelin et Sartorius AG.

### ▪ Avril

Au vu des résultats trimestriels, nous avons décidé d'augmenter l'allocation cyclique des portefeuilles, avec l'achat d'Infineon dans les semi-conducteurs, qui a relevé sa perspective 2023 ou encore dans le secteur de l'Énergie avec Technip Energies qui a rejoint les portefeuilles en mars. Nous initions également une position dans Carel Industries, entreprise cyclique italienne, leader dans la fabrication des solutions de contrôle utilisées dans les circuits de réfrigération des secteurs du CVC (chauffage, ventilation, climatisation) et de la réfrigération (supermarchés /restaurants).

Après la bonne performance des secteurs défensifs depuis le début de l'année, nous profitons des valorisations actuelles pour prendre des bénéfices sur Novo Nordisk afin de financer nos achats. La liquidité reste à un niveau bas (1,76%), l'objectif étant d'être le plus investi possible dans des dossiers de qualité.

### ▪ Mai

Peu de mouvements en mai au sein du portefeuille : suite aux belles performances récentes, nous avons décidé de prendre des bénéfices sur Essilor Luxottica et Air Liquide.

En contrepartie, nous avons renforcé le poids de sociétés industrielles européennes évoluant dans des secteurs de niche et possédant une bonne croissance organique comme Carel Industries (solutions de contrôle électronique pour le secteur de la réfrigération) ou encore Mersen (spécialiste des matériaux réfractaires et équipements électriques).

### ▪ Juin

Nous avons renforcé le poids de sociétés industrielles européennes positionnées sur de solides tendances porteuses : Michelin (+0,20%), Schneider Electric (+0,57%), Mersen (+0,91%) ou encore Carel (+0,98%). L'industrie devrait bénéficier du mouvement de désinflation et de la baisse du coût des intrants attendue au second semestre, raison pour laquelle nous avons accentué l'exposition cyclique du fonds. Nous avons également profité de la récente correction sur les valeurs du luxe pour renforcer nos positions dans LVMH (+0,70%), Hermès (+0,90%) et L'Oréal (+0,50%).

Par ailleurs, sur notre allocation de titres solidaires, nous avons également renforcé nos positions dans SIDI et Entreprendre pour Humaniser la Dépendance. La part non-cotée du portefeuille est ainsi passée de 6,77% à 7,44%.

### ▪ Juillet

Suite à des publications de résultats de bonne facture, nous décidons de prendre des bénéfices sur le secteur de la construction en allégeant Kingspan (-0,4%) et Saint-Gobain (-0,15%).

Nous décidons également d'alléger Ferrari (-0,2%) compte tenu de la forte performance du titre depuis le début de l'année (+41,6%).

### ▪ Août

Suite à des publications de résultats de bonne facture, nous décidons d'utiliser notre liquidité afin de financer plusieurs opportunités d'achat : nous renforçons ainsi nos positions dans Relx, et Infineon.

Relx est selon nous très bien positionné pour profiter de l'essor de l'intelligence artificielle, avec le pré-lancement d'une plateforme d'IA générative juridique mondiale, la plus complète pour les professionnels du droit.

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

La baisse du titre Infineon a été l'occasion de renforcer notre position à un cours attractif, après l'annonce des résultats.

## ■ Septembre

Nous avons profité de la baisse du marché pour renforcer des entreprises offrant une forte visibilité combinée à des valorisations attractives : Deutsche Telekom (+0,4%), Vinci (+0,6%), Essilor Luxottica (+0,3%) et STMicroelectronics (+0,2%).

D'autre part, nous avons pris des bénéfices sur Infineon (-0,5%), GazTransport et Technigaz (-0,7%) et Carel Industries (-0,5%). Suite à l'émission obligataire de Sartorius, nous avons décidé de réduire significativement notre position pour ne conserver qu'une faible exposition (0,5%). La part des liquidités dans le fonds se situe désormais à 4,56%, en anticipation d'un environnement un peu plus difficile au cours des prochains mois.

Aussi, nous décidons de la sortie de Worldline de nos portefeuilles, sur fond d'inquiétudes majeures quant à son exécution stratégique, couplés à l'effet ricochet des déboires de son concurrent Adyen ; cela nous a bien évité ensuite une chute sévère de son cours, de 67% à l'annonce de ses résultats.

## ■ Octobre

En fin de période, nous avons profité d'un autre repli du marché pour renforcer des entreprises à forte visibilité et valorisations attractives telles que Saint-Gobain (+0,5%), Mersen (+0,5%) et STMicroelectronics (+0,5%).

A l'inverse, nous avons pris des bénéfices sur Novo Nordisk (-2%) et Schneider (-0,4%) et nous avons sorti Sartorius (-0,5%) à 265€, après avoir réduit la majorité de notre position à 340€, tout en évitant la chute du titre à 220€ qui a suivi l'avertissement lors des résultats trimestriels.

## ■ Novembre

Nous avons profité de la hausse des valeurs cycliques pour prendre des bénéfices sur certaines de nos valeurs telles que BE Semiconductor (-0,3%), ASML (-0,4%), Ferrari (-0,5%), JCDecaux (-1%) ou encore L'Oréal (-0,5%). Compte tenu de la performance de GTT depuis le début de l'année, nous décidons de prendre des bénéfices sur le titre (-0,2%) et de réduire notre poids cible, afin de renforcer des dossiers dont la valorisation est moins exigeante.

En contrepartie, nous décidons de renforcer notre exposition dans Straumann (+0,4%) et d'initier une position dans Interparfums (+2,1%).

## ■ Décembre

Nous avons profité de la hausse des marchés pour prendre des bénéfices sur certaines de nos valeurs qui ont bien performé comme BE Semiconductor (-0,5%), EssilorLuxottica (-0,5%), STMicroelectronics (-0,4%) ou encore Vinci (-0,4%).

Ces ventes nous ont permis de continuer la construction de notre position dans Interparfums et d'initier deux nouvelles positions : Publicis et Alten. En fin d'année, la part des liquidités dans le fonds se situe autour de 3 %.

**La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.**

## 4. Quelles Perspectives pour 2024 ?

En continuité des crises locales et régionales émergées fin 2023, ainsi que d'une situation globale complexe et peu lisible, nous nous attendons à ce que **les difficultés géopolitiques et d'autres risques clés** du passé persistent, tandis que la **politique monétaire entre dans une phase de modération** en attendant de confirmer l'efficacité des mesures prises jusqu'à présent.

Il est attendu que **la politique fiscale cesse d'être un soutien supplémentaire**, comme cela a été le cas par le passé. Jusqu'à présent, les incertitudes géopolitiques semblent être contenues, bien que la **complexité des chaînes d'approvisionnement** et leur interconnexion, ainsi que la présence de risques extrêmes qui ne se sont pas manifestés en 2023, puissent les faire resurgir et mettre à l'épreuve la **résilience du commerce mondial** après les réorganisations économiques mondiales (*nearshoring*).

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

En ce qui concerne **l'activité économique**, une progression globale plus faible est prévue, avec un **ralentissement progressif de la croissance** qui pourrait toucher le fond fin 2024 / début 2025.

En ce qui concerne **l'inflation**, il est toujours nécessaire de la surveiller, en plus du risque de voir, à court terme, une nouvelle augmentation en raison des problèmes géopolitiques et des effets de base moins favorables.

En résumé, l'économie mondiale se dirige vers **un ajustement à court terme**, cherchant un équilibre entre l'offre et une demande moins active, avec de nouveaux prix encore à définir. Ce scénario suggère un **ajustement de milieu de cycle**, où les avancées du côté de l'offre se poursuivent de manière progressive et positive, tandis que la demande reste à des niveaux plus faibles ou stagne.

Les banques centrales du monde entier attendent ce processus, cherchant à établir un nouveau taux d'équilibre ou un **taux d'intérêt neutre**, adapté aux nouveaux niveaux de prix.

C'est pourquoi les **décisions des banques centrales joueront un rôle crucial** pour déterminer si l'ajustement a été suffisamment précis pour prolonger le cycle d'expansion actuel, ou si, au contraire, les effets cumulés de la politique monétaire indiquent une rupture classique de fin de cycle.

Dans ce contexte, nos équipes de gestion, conformément au processus et à la philosophie d'investissement du FCP LFR Actions Solidaires ISR, privilégieront une sélection de valeurs basée sur des entreprises agiles dans leur capacité à matérialiser de la croissance organique, tout en protégeant leur rentabilité, en recherchant une bonne génération de flux de trésorerie opérationnels et un endettement faible à limité.

*Achévé de rédiger le 26 janvier 2024.*

Annexe 1

## Valeurs entrées en portefeuille au cours de l'année 2023 Article 33 de l'instruction AMF 2011-19

### 8 Entrées en 2023 :

[Alten SA](#)

[BE Semiconductor Industries N.V.](#)

[Cappemini SE](#)

[Carel Industries SpA](#)

[Interparfums](#)

[Publicis Groupe SA](#)

[RELX PLC](#)

[Technip Energies NV](#)

### Mars 2023 :

- Nous avons **initié une position de 2% sur Technip Energies**, une société d'ingénierie et de technologie de premier plan pour la transition énergétique, disposant de plus de 60 ans d'expérience dans l'exécution de projets.

La société a fait ses preuves dans le domaine de l'ingénierie et de la construction de centrales GNL et propose une offre croissante sur les marchés de la transition énergétique, tels que l'hydrogène et les technologies de capture du carbone. Ses derniers résultats trimestriels nous ont démontré que le groupe réussit à remporter suffisamment d'appels d'offre pour pallier le retrait de ses opérations en Russie. Le management a une connaissance fine de son environnement ce qui lui permet de respecter les prévisions annoncées.

Aujourd'hui nous avons la preuve de la robustesse du business model qui s'inscrit sur une tendance de long terme. Sur le plan extra-financier, l'entreprise fournit suffisamment d'informations nous permettant de mener l'analyse extra-financière qui la hisse au rang d'élève prometteur. Des efforts seront à fournir concernant le volet social, notamment vis-à-vis des formations ce qui donnera lieu à un acte d'engagement de notre part. L'aspect environnemental est convaincant avec des consommations d'énergie, d'eau et de déchets en baisse, en lien avec les objectifs de réduction moyen terme fixés par le groupe. Enfin, le management dispose d'une forte expertise et d'une longue expérience dans les métiers de l'exécution de projet clé en main.



## LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

- Nous avons également initié une position de 2% sur RELX qui est le leader mondial de la publication d'articles académiques.

Peu à peu, le groupe s'est diversifié pour se positionner sur l'analyse de données en développant des outils informationnels et d'aide à la décision. Le groupe dispose d'avantages concurrentiels certains et assoit sa position dominante sur l'ensemble de ses marchés finaux.

La diversification des activités et l'amélioration du mix marketing ont entraîné une croissance du profil commercial du groupe, ainsi que le niveau des résultats financiers, avec des revenus plus stables et prévisibles, un profil de croissance plus élevé et une amélioration des rendements. Le profil extra-financier de RELX est solide. Les indicateurs sociaux sont maîtrisés et confirment la stratégie de différenciation identifiée lors de l'analyse stratégique. RELX évolue dans un secteur peu émetteur et peu énergivore mais ce dernier fait l'effort de communiquer un grand nombre d'indicateurs en lien avec ses objectifs environnementaux. Notre analyse fait ressortir une appréciation positive du management qui dispose d'une expérience de longue date.

### Avril 2023 :

- Nous initions une position de 1% sur Carel Industries.

L'entreprise est un fournisseur de référence de solutions de contrôle avancées et économes en énergie pour le marché du chauffage, ventilation, climatisation et réfrigération. Au fil du temps, elle s'est forgée une solide réputation en termes de croissance, tout en élargissant progressivement son portefeuille de produits et sa couverture géographique.

Son positionnement de spécialiste lui permet de gagner en parts de marché, boostée par la réglementation. Carel est positionné sur des secteurs de niche : le groupe produit un nombre plutôt faible de contrôleurs, à forte valeur ajoutée.

Sur la plan extra-financier, le groupe fait figure de bon élève. L'entreprise est quasi-exemplaire, portée par un management familial de qualité, ce qui est un signal fort de cohérence positive : Carel affiche ainsi sa légitimité à proposer des services d'efficacité énergétique et calcule même son chiffre d'affaires en lien avec la taxonomie.

Sa structure financière est saine et lui permettra de profiter d'opportunités d'acquisitions.

### Septembre 2023 :

- Nous introduisons BE Semiconductor, un spécialiste de la fabrication de machines d'assemblage pour les fabricants de semi-conducteurs.

Sa technologie « *die-attach* », qui bénéficie de nombreuses années de R&D et qui continue à s'imposer sur le marché, fait aujourd'hui face à un carnet de commande toujours plus important grâce au développement de l'intelligence artificielle.

Cette forte progression reflète l'excellence du management de l'entreprise, toujours focalisé sur la partie à plus forte valeur ajoutée du marché, en étant en avance sur les technologies émergentes comme *l'hybrid bonding*, une technologie d'interconnexion pour des puces utilisant une architecture 3D, permettant d'atteindre des performances supérieures. L'entreprise a de plus un solide profil financier et une bonne performance extra-financière.

- Nous initions aussi une position de 1,5% sur Capgemini dans le fonds Actions Solidaires : il s'agit d'une entreprise de qualité déjà présente dans nos portefeuilles à travers le fonds LFR Euro Développement Durable, et dont les perspectives de croissance et la valorisation attractives justifient l'investissement.

### Novembre 2023 :

- Nous initions une position sur Interparfums : le groupe se distingue en tant que spécialiste de la gestion de projet au sein de l'industrie du parfum, se consacrant au développement et à la commercialisation de lignes de parfums de prestige pour des marques détenues en propre ou sous contrat de licence.

La société dirige l'intégralité du cycle de vie d'un parfum, depuis l'élaboration du cahier des charges initial jusqu'aux campagnes publicitaires, en mettant l'accent sur la coordination et la supervision, plutôt que sur la production.

Positionnée sur un marché porteur selon nous, Interparfums a su capitaliser sur cette opportunité, élargissant progressivement son portefeuille de marques et surpassant largement la croissance du marché au cours des dernières années (11% par an contre 4% par an). Actuellement sous-valorisée, l'entreprise offre un potentiel de hausse significatif.

### Décembre 2023 :

- Nous **initions une position sur Publicis** : Groupe d'agences spécialisées dans la communication et la publicité exerçant ses activités à travers différentes lignes de métier : création (cœur de métier : Publicis, Saatchi & Saatchi, Leo Burnett...), média (PMX, Zenith, Starcom...), data (Epsilon) et digital (Sapient et autres), il est la première agence de communication mondiale par capitalisation de marché, deuxième par chiffre d'affaires.

Avec l'acquisition transformatrice d'Epsilon, et l'orientation progressive du groupe vers le digital, Publicis est désormais armé pour continuer de croître dans un secteur en déclin.

Selon notre analyse, Publicis dispose d'un rapport extra-financier d'une grande qualité. Les trois volets sont bien développés et font ressortir de nombreux indicateurs qui mettent en lumière de bons résultats. Les points à améliorer sont clairement identifiés, des objectifs quantitatifs précis sont fixés en conséquence et sont suivis de plans d'actions bien établis. Le groupe ne se contente pas de suivre la réglementation mais se montre précurseur et va au-delà des recommandations, notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Fort d'un management compétent, transparent, et apprécié du marché, Publicis a su se différencier de ses concurrents, une stratégie qui se reflète tant dans les indicateurs financiers, que dans la performance boursière du cours. De moins en moins cyclique et bénéficiant d'une tendance porteuse, Publicis nous semble une entreprise judicieuse à entrer en portefeuille.

- Entrée de **Alten** - une entreprise de qualité, menant une stratégie de différenciation sur un secteur de l'externalisation de la R&D en plein essor. Le marché étant aujourd'hui fragmenté, le Groupe réalise de nombreuses acquisitions afin de doubler sa croissance. Alten se positionne sur les segments de l'aéronautique et l'automobile où le besoin à l'externalisation est grandissant. Son offre Workpackages et son modèle décentralisé la différencie. Sa santé financière lui permet de mener un rythme effréné d'acquisitions sans grandes difficultés. En revanche, l'inflation salariale et le taux de rotation du personnel limitent l'évolution de sa marge opérationnelle. Sa position forte sur le marché lui permet néanmoins de faire passer à ses clients les hausses de prix et ainsi de conserver à minima sa marge.

D'après notre analyse, Alten dispose d'un reporting extra-financier de bonne qualité, le groupe se montre très transparent dans l'ensemble des indicateurs et les résultats sont bons. Concernant le volet Social, Alten fait face à une forte problématique de turnover du fait du secteur et de sa stratégie d'embauches de jeunes ingénieurs juniors.

Le groupe a parfaitement pris en compte cette problématique et applique une politique globale d'attraction et de rétention des talents assez ambitieuse. Alten est très peu concernée par les problématiques environnementales inhérent à son secteur mais se montre très transparente sur toutes les catégories. La gouvernance du groupe est plutôt bonne également. La direction est stable depuis la création de l'entreprise. On note cependant un point de surveillance quant à la succession imminente de Mr Azoulay, président et directeur général fondateur, sur laquelle nous ne disposons que peu d'informations.

Alten est une entreprise qui a déjà été présente en portefeuilles jusqu'en 2021 et qui est sorti à cause d'une valorisation trop élevée et un potentiel d'appréciation qui semblait limité. Entre temps, le groupe très exposé aux secteurs cycliques a souffert des conditions macroéconomiques. L'inflation a pesé sur les dépenses salariales. Au vu de notre scénario macroéconomique, nous pensons qu'Alten va bénéficier de la reprise cyclique et industrielle en 2024.

*Achévé de rédiger le 27 janvier 2024*

**La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.**

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

## Annexe 2

### Valeurs sorties du portefeuille au cours de l'année 2023

Article 33 de l'instruction AMF 2011-19

#### 10 Sorties en 2023:

**A.P. Moller – Maersk**

**Adevinta ASA**

**ASM International N.V.**

**bioMerieux SA**

**DiaSorin S.p.A.**

**Givaudan SA**

**Intertek Group plc**

**Roche Holding Ltd**

**Sartorius AG Pref**

**Worldline SA**

#### Février 2023 :

Nous avons fait le choix de **sortir AP Moller Maersk** et **Roche** du portefeuille, les perspectives de long terme de ces deux acteurs ne nous paraissant plus attrayantes.

- **Roche** ne fait pas état d'un portefeuille de recherche de nouveaux traitements /médicaments prometteurs et le groupe a d'ailleurs récemment échoué à plusieurs reprises à atteindre la phase III pour certains de ses médicaments dont le Lampalizumab.
- **AP Moller Maersk** continue d'être pénalisée par la baisse du taux de fret, va résilier son accord 2M avec MSC et ne dispose plus de la bonne dynamique qu'elle a connue au moment de la sortie de la pandémie.

#### Mars 2023 :

- Nous avons décidé de **sortir intégralement de Diasorin**.

De nombreux événements pourraient impacter ses opérations à travers le monde ce qui nous laisse penser que Diasorin serait en difficulté au courant de l'année 2023 et que le potentiel de performance sur titre en sera limité. Le manque de visibilité sur ses opérations, la perte de certains contrats de distribution et le retard de lancement de ses nouvelles plateformes de diagnostic viennent compromettre les perspectives de croissance de l'entreprise.

- Nous avons également fait le choix de **sortir Intertek** du portefeuille.

Intertek est une entreprise de qualité mais de nombreux vents contraires viennent éroder le cas d'investissement. L'entreprise a connu une décélération de sa croissance organique en 2022 et les perspectives ne semblent pas s'améliorer pour 2023. Le début d'année risque particulièrement de peser sur le titre. Ainsi, nous préférons nous séparer de la valeur.

#### Juin 2023 :

- **Sortie de Adevinta** - les difficultés au niveau de la gouvernance ainsi que les prévisions en demi-teinte ont eu raison de notre confiance en la capacité du titre à surperformer à court-moyen terme
- Nous avons décidé de **vendre intégralement notre position dans ASM International** suite à la forte progression du titre depuis le début de l'année (+62%). Le titre a notamment bénéficié de l'engouement autour de l'IA ces derniers mois.

## LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

Le cours actuel nous semble néanmoins difficile à justifier compte-tenu des prévisions du management qui attend des commandes faibles et un chiffre d'affaires en baisse sur le second semestre.

Se séparer de ces valeurs nous a permis de renforcer nos positions sur des dossiers à plus forte conviction ainsi que l'exposition cyclique du fonds.

### Juillet 2023 :

- Nous avons décidé de vendre intégralement notre position dans **Givaudan**. Cette dernière ne parvient pas à convaincre le marché et pèse sur le portefeuille car l'environnement de croissance molle ne lui est pas favorable.

### Septembre 2023 :

- Nous avons décidé de **vendre l'intégralité de notre position dans Worldline**.

Les difficultés au niveau de l'exécution stratégique, ainsi que l'effet ricochet des déboires du concurrent Adyen nous ont amené à penser que le titre n'était plus en mesure de remonter la pente à court-moyen terme.

En effet, cette décision nous a permis d'éviter en octobre une chute sévère de son cours, de 67% à l'annonce de ses résultats.

- Nous avons décidé de **vendre intégralement notre position dans BioMérieux**.

Les perspectives de croissance ne sont plus attrayantes et le secteur dans lequel le groupe opère connaît une concurrence de plus en plus intense.

Nous avons également identifié plusieurs préoccupations, notamment des investissements insuffisants de la part de l'entreprise, une rentabilité des capitaux propres en baisse, ainsi qu'une importante trésorerie non utilisée. De plus, les actions du groupe ne sont pas cohérentes avec son environnement.

### Octobre 2023 :

- **Nous sortons de Sartorius AG**, fabricant d'instruments de laboratoire, d'équipements industriels, ainsi que de consommables destinés au développement et à la production de médicaments et vaccins biopharmaceutiques.

En 2023, Sartorius a réalisé la plus grosse acquisition de son histoire - avec le rachat de la société Polyplus à des fonds d'investissement, pour un montant de 2,4 Mds €. Les produits de Polyplus sont complémentaires au portefeuille de Sartorius et le rachat s'inscrit dans cette logique d'extension de la gamme.

Cependant cette acquisition a entraîné un besoin d'augmentation du capital, entièrement financé par de la dette, qui alourdit nettement le bilan de la société et nous inquiète. Le secteur d'activité de Sartorius souffrant en plus d'un ralentissement post-pandémie, il nous a semblé **propice de sortir la valeur le 16 octobre**.

Un choix judicieux, car, lors de l'annonce des résultats trimestriels le 19 octobre, le cours a chuté de 19%.

*Achévé de rédiger le 27 janvier 2024*

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

## Annexe 3

### Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA Bulletin Officiel des Impôts 5 I-8-06

Conformément à son prospectus, le FCP est investi au 29/12/2023 à 83,7% de l'actif net (86,8% de la poche Actions) en titres éligibles au PEA.

*Achévé de rédiger le 27 janvier 2024*

## Annexe 4

### Méthode de calcul du risque global de l'OPC Article 16 de l'instruction AMF 2011-15

- Considérant que le fonds est investi à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR, alliant la mise en œuvre d'une stratégie dite « Socialement Responsable » et rentabilité financière, et que l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué,
- Considérant que l'investisseur est également avisé que le fonds peut être exposé à un risque de baisse des actions ou des OPC actions détenus en portefeuille,
- Considérant que les variations des marchés actions peuvent générer des variations importantes de l'actif net pouvant entraîner une baisse importante de la valeur liquidative du fonds.

La société de gestion, en conséquence, a décidé de ne pas utiliser de méthode de calcul particulière pour encadrer a priori le risque pris, telle que par exemple la VAR, ou la fixation d'une borne de volatilité simple ou par rapport à un indice (*tracking error*).

La méthode de calcul du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

*Achévé de rédiger le 27 janvier 2024*

## Annexe 5

### Part des revenus éligibles à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code général des impôts. Annexe 3 du Code général des impôts - Article 41 sexdecies H

Toutes les parts (ES, GP, I et P) du FCP LFR Actions Solidaires ISR sont des parts de capitalisation, et par conséquent ne distribuent aucun revenu. Elles ne sont donc pas concernées par les dispositions visées à la présente annexe.

*Achévé de rédiger le 27 janvier 2024*

## Annexe 6

Prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères dits « ESG ») et mises sous surveillance de valeurs.

Articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier

La totalité (soit 100 %) des titres cotés composant LFR Actions Solidaires ISR a fait l'objet d'une analyse sur des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Ces analyses ont été réalisées selon la méthode de la Gestion Intégrale® développée par La Financière Responsable. Ce concept consiste, à partir de la compréhension de la stratégie de croissance suivie par l'équipe dirigeante de l'entreprise, à évaluer le degré de cohérence et les résultats obtenus par l'entreprise sur l'ensemble de ses politiques et pratiques, aussi bien extra-financières que financières.

Afin de déterminer le comportement responsable d'une entreprise, La Financière Responsable a développé une méthode d'évaluation interne spécifique reposant sur six grands domaines qui définissent le développement intégral de chaque entreprise et permettent de situer son engagement en faveur des enjeux de la RSE et du développement durable :

1. attention portée aux ressources humaines et aux pratiques sociales ;
2. prise en compte des enjeux, des politiques et des pratiques environnementales ;
3. intégration des clients, des fournisseurs et des partenaires ;
4. relations avec la société civile et attention portée aux enjeux de société ;
5. gouvernances interne et externe de l'entreprise ;
6. évaluation de la qualité du management ;

Ces analyses sont réalisées en amont de l'analyse financière et donnent lieu à l'établissement d'une appréciation réalisée en interne par les équipes de La Financière Responsable.

Enfin, ont été **exclus** de tout investissement les entreprises :

- (E) Ayant des impacts directs et indirects sur l'environnement non compatibles avec les enjeux de Développement Durable ;
- (E) Ayant recours au charbon thermique (extraction, source d'énergie, etc.) selon des niveaux et seuils définis dans le cadre de la « Politique Charbon » disponible sur son site Internet ;
- (S) Faisant l'objet de controverses et infractions avérées en matière sociale ou Droits de l'Homme ;
- (S) Ayant pratiqué des licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années ;
- (G) Ayant un lien direct ou indirect avec des activités liées aux bombes à sous munitions et mines antipersonnel ;
- (G) Refusant de fournir ou communiquant insuffisamment les informations extra-financières et/ou financières.

Règlementation relative à la Taxonomie Européenne (Règlement UE 2020/852) du FCP :

Le Règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental (« Activités Durables »).

## LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- 1) l'atténuation des changements climatiques,
- 2) l'adaptation aux changements climatiques,
- 3) L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- 4) La transition vers une économie circulaire,
- 5) La prévention et la réduction de la pollution,
- 6) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause de préjudice important à aucune de ces objectifs (principe dit du « DNSH », « *Do No Significant Harm* ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

À la date de la dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le pourcentage d'objectif d'alignement avec le Règlement Taxonomie s'élève à 0%.

Classification SFDR (Règlement UE 2019/2088) :

Comme décrit au Chapitre I, le FCP répond à la définition de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la prise en compte des aspects extra-financiers dans les investissements.

**Le FCP répond à ce titre à la définition de l'article 9 du Règlement SFDR :** selon sa définition, **il s'agit d'un produit financier qui a pour objectif l'investissement durable et recherche par conséquent à contribuer positivement sur les aspects de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux**, toujours dans une perspective de performance financière.

**Il vise à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental et social**, tout en intégrant le respect des **droits de l'Homme et la lutte contre la corruption** dans les décisions d'investissement.

La Financière Responsable, afin de renforcer la transparence, maintient une page dédiée à sa politique d'Investissement Socialement Responsable sur son site Internet :

<https://www.la-financiere-responsable.fr/documentation-reglementaire-isr-esg/>

*Achévé de rédiger le 24 janvier 2024*

### Annexe 7

[Renvoi au site internet pour précisions concernant la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent des services \(sélection des intermédiaires\).](#)

Article 321-115 du Règlement général de l'AMF

Le site internet de La Financière Responsable, [www.la-financiere-responsable.fr](http://www.la-financiere-responsable.fr), fournit toutes les informations légales concernant la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent des services. Ces précisions sont exposées dans la rubrique « Mentions légales » – « Réglementation MIF » - « Best execution » et « Politique de sélection des analystes ».

*Achévé de rédiger le 24 janvier 2024*



## Annexe 8

### Politique en matière de rémunération Directive Ucits V

Les grandes lignes de la politique de rémunération sont décrites ci-dessous. Le Comité des Rémunérations et le Conseil de Gouvernance de La Financière Responsable ont validé ces règles et approuvent la politique mise en œuvre chaque année. La mise à disposition de ces règles est mentionnée sur le site Internet et les documents d'information clés (DIC PRIIPS).

#### LES SALARIES

Les rémunérations fixes et variables des salariés sont approuvées annuellement par le Comité des rémunérations sur proposition des dirigeants. *Les rémunérations fixes des salariés* : les rémunérations des salariés sont fixées à l'embauche en fonction des conditions de marché, et évoluent soit mécaniquement en application de la convention collective, soit à l'occasion d'une réévaluation annuelle constatant la progression des compétences de la personne.

*Les rémunérations variables des salariés* : une rémunération variable peut être attribuée sans qu'elle ne soit en aucune façon garantie. Une rémunération variable ne peut être versée que lorsque la société dégage des résultats positifs suffisants. Les conditions d'attribution et le plafond par rapport à la rémunération fixe sont détaillés dans le document « politique de rémunération ».

#### LES DIRIGEANTS

*La rémunération fixe des dirigeants* : la rémunération fixe des dirigeants est fixée par le Conseil de Gouvernance de la société, sur recommandation du Comité des Rémunérations, présidé par un membre du Conseil de Gouvernance non opérationnel dans la société.

*La rémunération variable des dirigeants* : les dirigeants sont accessibles dans les mêmes conditions que les salariés à cette rémunération variable. Cette rémunération est soumise également à l'agrément du Comité des Rémunérations, émanation du Conseil de Gouvernance.

#### PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE

En application de l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088, dit *Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)*, les évaluations et objectifs individuels incluent des éléments qualitatifs et quantitatifs en lien avec les caractéristiques environnementales ou sociales des investissements et le risque en matière de durabilité des portefeuilles gérés.

Les critères qualitatifs et quantitatifs retenus se diffèrent selon la fonction du personnel identifié. Les évaluations et rémunérations du personnel concerné seront déterminées en fonction de l'atteinte de ces objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Montant total des rémunérations pour l'exercice 2023, versées par la société de gestion à son personnel.

	Montant (en €)	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	701 321	12
Rémunérations variables	0	0
<i>Carried interests</i>	-	-

## LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM.

	Montant (en €)
Cadres supérieurs	231 966
Autres membres du personnel	226 165

Pour plus d'informations sur notre politique de rémunération, veuillez vous référer à notre site Internet : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-de-rémunération-version-site-Internet.pdf>

*Achévé de rédiger le 30 janvier 2024*

### Annexe 9

#### Informations relatives au règlement SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas réalisé d'opérations de financement sur titres relevant de la réglementation SFTR.

*Achévé de rédiger le 27 janvier 2024*

### Annexe 10

#### Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion « efficace » de portefeuille.

*Achévé de rédiger le 30 janvier 2024*

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: **LFR Actions Solidaires ISR**

Identifiant d'entité juridique: **969500EV4VW3K81QFR24**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonnes gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 100 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: 100 %

**Non**

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Pour mémoire, **LFR Actions Solidaires ISR**, labellisé ISR et Finansol, est un fonds constitué :

1

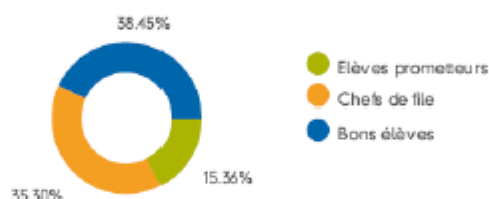
- D'une sélection d'entreprises européennes cotées (a minima 90% de l'actif net) dont l'objectif est de contribuer au développement d'entreprises responsables (de toute taille de capitalisation et de tout secteur) et répondant aux caractéristiques d'investissements durables.
- D'une sélection de titres non cotés émis par les entreprises issues de l'Economie Sociale et Solidaire agréées ESUS (« Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ») par les services de l'Etat français en application de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail, dès lors qu'elles font appel public à l'épargne (comprise entre 5,1% et 10% de l'actif net). À ce titre, La Financière Responsable bénéficie d'un agrément spécifique de l'AMF pour la gestion de titres non cotés solidaires. Ce type d'investissements constitue une catégorie particulière liée à des règles sectorielles spécifiques (Agrément ESUS) justifiant qu'ils ne soient pas inclus dans le minimum d'investissements durables exigé par la réglementation SFDR Article 9.

Le fonds poursuit un double objectif environnemental et social au sens de la réglementation SFDR, grâce à la méthodologie de gestion appliquée à toutes les valeurs cotées sélectionnées préalablement à un investissement au sein du fonds - IVA<sup>®</sup> Integral Value Approach ou Appréciation Intégrale de la Valeur. Cette méthodologie nécessite une analyse systématique et sans exception des 3 piliers E, S et G de toutes les valeurs cotées sélectionnées, et ce préalablement à l'analyse financière et boursière. L'analyse intégrale de tous ces critères, sans exception, et l'existence d'une politique d'engagement actionnarial en conséquence, sont la caractéristique essentielle d'un investissement responsable et durable.

Ainsi, 100% des valeurs cotées sélectionnées au sein du fonds, avant d'être investies dans le fonds :

- Ont fait l'objet d'une analyse systématique en fonction de leurs qualités Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), financières et boursières.
- Ont obtenu une typologie ISR de « chef de file », de « bon élève » ou d'élève « prometteur » au titre de l'ESG et ont été validées comme telles au comité d'investissement mensuel.

Typologie ISR du portefeuille au 31/12/2023 (en % de l'actif net)



En ce qui concerne les entités solidaires, LFR Actions Solidaires ISR sélectionne dans cette catégorie uniquement les entités bénéficiant de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » dit « agrément ESUS ». Cet agrément s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014 ayant pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour mémoire, en plus de l'analyse ESG menée au sein de La Financière Responsable dans le cadre de sa méthodologie propriétaire de sélection des entreprises (IVA® - Integral Value Approach) et qui passe par l'examen et l'analyse d'une diversité d'indicateurs E, S et G, grâce à sa base de données propriétaire, l'Empreinte Ecosociale®, La Financière Responsable a choisi 2 principaux indicateurs pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable poursuivi par LFR Actions Solidaires ISR dans le cadre de la réglementation SFDR :

- Un indicateur environnemental : la consommation annuelle d'énergie des entreprises sélectionnées, exprimée en Mwh/M€ de chiffre d'affaires ;
- Un indicateur social : la progression d'une année sur l'autre des effectifs employés.

Indicateurs de durabilité (Portefeuille au 31/12/2023)	LFR Actions Solidaires ISR	Taux de couverture*
Consommation annuelle d'énergie, exprimée en MWh/M€ de chiffre d'affaires	390,25 MWh/M€	100%
Progression d'une année sur l'autre des effectifs employés	7,38%	100%

\*De la poche actions cotées. Au 31/12/23, 7,22% de l'actif du fonds LFR Actions Solidaires ISR étaient investis dans des sociétés non cotées de l'économie sociale et solidaire, non incluses dans le calcul ci-dessus.

Moyennes pondérées par le poids de la ligne en portefeuille, données issues de l'Empreinte Ecosociale® 2022.

## ● Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Toutes les valeurs cotées sélectionnées par le fonds LFR Actions Solidaires ISR ont, sans exception, été analysées systématiquement en fonction de leurs qualités Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), financières et boursières. C'est l'essence-même du processus de gestion de La Financière Responsable : IVA® - Integral Value Approach.

Pour mémoire, cette analyse s'appuie sur l'Empreinte Ecosociale®, base de données propriétaire dédiée aux données ESG compilant plus de 170 indicateurs ESG pour plus de 240 entreprises européennes. Elle est nourrie par un questionnaire spécifique développé en interne et envoyé aux entreprises et fait l'objet d'une campagne de mise à jour annuelle.

Ce questionnaire intègre les indicateurs des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires et facultatifs du règlement SFDR sur l'ensemble des piliers extra-financiers définis dans le règlement. Ils sont appréciés pour chaque entreprise cotée au regard de son secteur, de sa stratégie et également la progression des pratiques de l'entreprise au cours du temps.

Nos analyses détaillées permettent d'identifier, en fonction des enjeux propres au secteur d'activité et/ou aux métiers pratiqués, les risques de durabilité que l'entreprise pourrait rencontrer.

Enfin, des possibilités d'amélioration identifiées dans les aspects ESG et financiers font l'objet d'actes d'engagement auprès de la direction de l'entreprise, à qui il appartient, en réponse à nos demandes et suggestions, de prendre les décisions appropriées.

Le dernier rapport d'engagement est disponible sur le site internet de La Financière Responsable : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Compte-rendu-de-la-politique-d'engagement-actionnarial.pdf>

Quant aux titres non cotés issus de l'Economie Sociale et Solidaire et qui bénéficient de l'agrément ESUS, de par la nature de leur activité et selon leurs objectifs, ils contribuent à la réalisation d'un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) d'UNESCO, tels que :



- L'ODD n°1 :  
« Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » ;
- L'ODD n°3 :  
« Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » ;
- L'ODD n° 8 :  
« Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » ;
- L'ODD n°10 :  
« Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » ;
- L'ODD n°11 :  
« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».



**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives intervient à plusieurs stades du processus de gestion IVA – Integral Value Approach\*, pour les entreprises cotées composant le fonds, via :

- L'application des critères d'exclusion ;
- La grille d'appréciation des différents risques de durabilité pour chaque pilier ESG pour chacune des entreprises sélectionnées ;
- La gestion des controverses ;



- L'intégration de l'ensemble des indicateurs des Principales Incidences Négatives (« PAI ») au sein du questionnaire ESG de l'Empreinte Ecosociale\*. Ces indicateurs feront également l'objet d'un rapport périodique ;
- L'engagement direct auprès des entreprises en cas d'absence de réponse notamment aux critères obligatoires des PAI, l'obtention de ces derniers étant nécessaire à l'analyse avant prise de décision par le Comité d'Investissement mensuel, pouvant mener à une exclusion de la valeur si celle-ci est jugée pertinente.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?  
Description détaillée :*

Oui, l'équipe de gérants-analystes procède systématiquement à l'exclusion des entreprises faisant l'objet de controverses et infractions avérées en matière sociale ou de Droits de l'Homme.

Par ailleurs, dans le cadre du label ISR, un objectif extra-financier a été mis en place pour le fonds : les entreprises signataires du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies doivent représenter au moins la moitié des entreprises cotées présentes en portefeuille.

De plus, le processus d'analyse IVA\* considère également des indicateurs relatifs aux pratiques des entreprises en matière de fiscalité ainsi qu'une évaluation des controverses sur la chaîne de valeur de l'entreprise (v LFR [politique de suivi et de gestion des controverses](#)).



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sont pris en compte grâce à plusieurs dispositifs mis en place :

- L'Empreinte Ecosociale\* : base de données propriétaire comprenant un historique de 174 indicateurs (68 sociaux, 67 environnementaux et 39 liés aux pratiques de gouvernance) mise à jour annuellement depuis 2009 au moyen d'un questionnaire développé par les équipes de LFR et transmis annuellement à plus de 240 émetteurs ;



- Cette base de données intègre les indicateurs PAI obligatoires et facultatifs du règlement SFDR sur l'ensemble des piliers extra-financiers définis dans le règlement. Ces indicateurs sont également intégrés au sein du questionnaire ESG de l'Empreinte Ecosociale\*. Ils sont appréciés pour chaque entreprise au regard de son secteur, sa stratégie et également la progression de ses pratiques ;
- Le processus d'investissement notamment au travers de la typologie ISR présentée ci-après ;
- La politique d'exclusion;
- La politique de gestion des controverses - l'identification et le suivi des controverses sont un élément démonstratif de la qualité des pratiques de gouvernance des entreprises dans le cadre de leurs activités. Ces événements peuvent affecter les parties-prenantes de l'émetteur : personnels, clients, fournisseurs, partenaires, l'environnement, la société et les actionnaires.  
La Financière Responsable a formalisé une politique de gestion des controverses dans le cadre du processus d'investissement de LFR Actions Solidaires ISR :  
<https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Gestion-des-controverses-dans-la-gestion-de-LFR.pdf>
- La politique de vote et d'engagement.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Inventaire du portefeuille au 31/12/2023 :

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays***
ASML	Technologie	6,88%	Pays-Bas
LVMH	Consommation discrétionnaire	6,23%	France
Schneider Electric	Sociétés industrielles	3,61%	France
L'Oréal	Consommation discrétionnaire	3,48%	France
EssilorLuxottica	Santé	3,13%	France
Air Liquide	Matériaux de base	3,08%	France
STMicroelectronics	Technologie	2,95%	France
Deutsche Telekom	Télécommunications	2,92%	Allemagne
Hermès	Consommation discrétionnaire	2,90%	France
Michelin	Consommation discrétionnaire	2,83%	France
Dassault Systèmes	Technologie	2,73%	France
Saint-Gobain	Sociétés industrielles	2,73%	France
RELX	Consommation discrétionnaire	2,73%	Royaume-Uni
Mersen	Sociétés industrielles	2,72%	France
Straumann	Santé	2,68%	Suisse
Technip Energies	Energie	2,64%	France
Siemens Healthineers	Santé	2,59%	Allemagne
Iberdrola	Services aux collectivités	2,57%	Espagne
Capgemini	Technologie	2,55%	France
Novo Nordisk	Santé	2,55%	Danemark
Ferrari	Consommation discrétionnaire	2,54%	Italie
Infineon	Technologie	2,47%	Allemagne
Kingspan	Sociétés industrielles	2,42%	Irlande
Interparfums	Consommation discrétionnaire	2,39%	France
Vinci	Sociétés industrielles	2,36%	France
Gaztransport et Technigaz	Energie	2,28%	France
CAREL Industries	Sociétés industrielles	2,20%	Italie
France Active	Economie Sociale et Solidaire	2,13%	France
BE Semiconductor Industries	Technologie	2,11%	Pays-Bas
Alten	Technologie	1,97%	France
JCDecaux	Consommation discrétionnaire	1,94%	France
Publicis	Consommation discrétionnaire	1,94%	France
Entreprendre pour Humaniser la Dépendance	Economie Sociale et Solidaire	1,90%	France
Foncière Habitat et Humanisme	Economie Sociale et Solidaire	1,68%	France
SIDI	Economie Sociale et Solidaire	1,52%	France
LFR Inclusion Responsable ISR	OPCVM	0,83%	N.A.

\*La notion de secteur désigne la classification selon la nomenclature internationale "ICB – Industry Classification Benchmark". Il s'agit de l'ICB 1, nomenclature de niveau 1, qui répartit les sociétés en 11 grands secteurs : Pétrole et Gaz, Matériaux de base, Industrie, Biens de consommation discrétionnaire, Immobiliers, Santé, Service aux consommateurs, Télécommunication, Services aux collectivités, Sociétés financières, Technologie.

\*\* Hors liquidités

\*\*\* Les sociétés sont réparties par pays, selon le lieu d'implantation du siège social de l'entreprise.

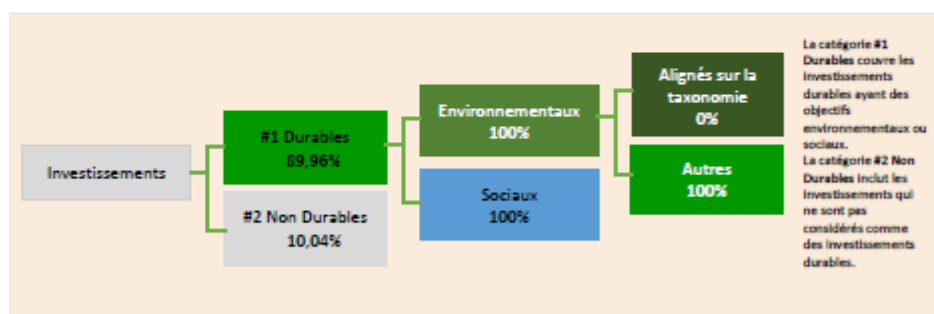
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

100% des titres cotés présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG, et sont considérés comme durables au regard de la définition de la réglementation SFDR, selon les critères établis par La Financière Responsable.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

La catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux : titres cotés et investissements en OPCVM.

La catégorie #2 Non durables inclut les investissements non considérés comme des investissements durables au sens de SFDR : liquidités et « poche solidaire ».

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2023, LFR Actions Solidaires ISR était investi dans les secteurs ci-dessous :

Secteur*	Poids dans le portefeuille
Consommation discrétionnaire	26,98%
Technologie	21,66%
Sociétés industrielles	16,04%
Santé	10,95%
<i>Economie Sociale et Solidaire</i>	<i>7,22%</i>
Energie	4,91%
Matériaux de base	3,08%
Télécommunications	2,92%
Services aux collectivités	2,57%
OPCVM	0,83%

\*La notion de secteur désigne la classification selon la nomenclature internationale "ICB – Industry Classification Benchmark". Il s'agit de l'ICB 1, nomenclature de niveau 1, qui répartit les sociétés en 11 grands secteurs : Pétrole et Gaz, Matériaux de base, Industrie, Biens de consommation discrétionnaire, Immobiliers, Santé, Service aux consommateurs, Télécommunication, Services aux collectivités, Sociétés financières, Technologie.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

LFR Actions Solidaires ISR n'a pas défini de seuil d'alignement avec la Taxonomie Européenne. Le fonds n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence. Le fonds n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.

Toutefois, 100% des titres cotés présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG, et sont considérés comme durables au regard de la définition de la réglementation SFDR, selon les critères établis par La Financière Responsable.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?

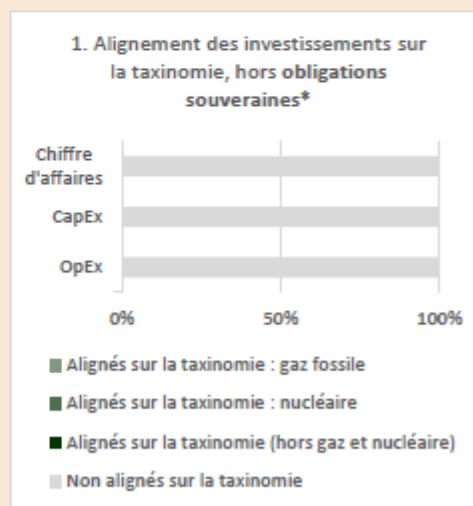
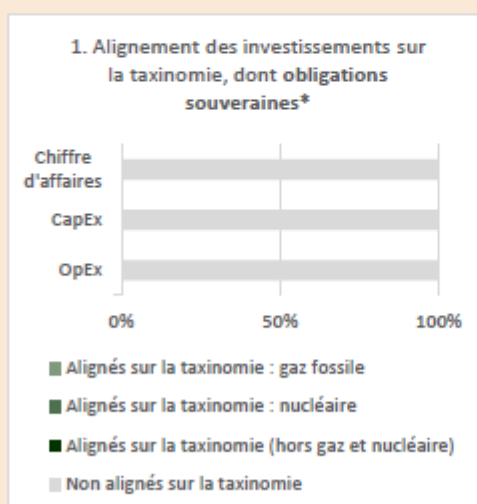
- Oui :
- Dans le gaz fossile     Dans l'énergie nucléaire
- Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

## ● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

LFR Actions Solidaires ISR a réalisé 0% d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes, conformément à ses objectifs.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



## ● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds LFR Actions Solidaires ISR ne s'est pas fixé d'objectif d'alignement avec la Taxonomie Européenne. Ainsi, 100% des investissements durables ayant un objectif environnemental réalisés par le fonds n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE.



## ● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

100% des titres cotés présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG, et sont considérés comme durables au regard de la définition de la réglementation SFDR, selon les critères établis par La Financière Responsable.

Sur la période de référence, 100% des titres cotés se sont donc inscrits dans la réalisation de l'objectif d'investissement durable sur le pilier social défini précédemment.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non Durables » correspondent à l'éventuelle poche de liquidités pouvant évoluer dans les limites définies dans le prospectus du fonds et dans les limites réglementaires, ainsi qu'à la « poche solidaire » sélectionnant des titres d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaires agréées ESUS, soit au maximum 19% de l'actif net du fonds.

Les liquidités ne font pas l'objet de garanties environnementales ou sociales.

En ce qui concerne les entreprises non cotées solidaires sélectionnées par le fonds au sein de la « poche solidaire », celles-ci doivent pour mémoire détenir l'agrément ESUS pour être éligibles à l'investissement et donc avoir pour objectif principal de poursuivre une utilité sociale. Ces entreprises, en fonction de leur activité, contribuent à la réalisation d'un ou plusieurs ODD dans des domaines sociaux et solidaires, comme précisé ci-dessus.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Plusieurs éléments contraignants intervenant tout au long du processus d'investissement et de sélection des entreprises cotées ont permis l'atteinte de l'objectif d'investissement durable :

### ○ L'application des critères d'exclusion :

En amont de l'étude des valeurs selon la méthode de Gestion Intégrale IVA<sup>\*</sup>, le processus d'investissement de La Financière Responsable prévoit l'exclusion systématique des entreprises selon les critères suivants :

- **Environnement** : exclusion des entreprises utilisant le charbon comme source d'énergie ou de chaleur selon des seuils définis dans [la politique charbon de La Financière Responsable](#) ; exclusion des entreprises ayant des impacts directs et indirects sur l'environnement non compatibles avec les enjeux de développement durable ;
- **Social** : exclusion des entreprises faisant l'objet de controverses et/ou d'infractions avérées dans le domaine des Droits de l'Homme ; exclusion des entreprises ayant pratiqué des licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années ;
- **Gouvernance** : exclusion des entreprises ayant des liens directs avec des activités liées aux bombes à sous-munitions et mines antipersonnel ; exclusion des entreprises qui refusent de communiquer les informations extra-financières et/ou financières indispensables à l'analyse IVA<sup>\*</sup>.



# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

Les critères d'exclusion de LFR font l'objet d'une veille permanente de la part de l'équipe de gestion de LFR. La liste des entreprises exclues est documentée et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

- o La classification des entreprises en fonction de leur typologie ISR permettant leur éligibilité ou non :

Pour mémoire, dans le cadre du processus d'investissement et de l'analyse IVA\*, chaque entreprise se voit attribuer une classification selon la typologie ISR, développée par les équipes de LFR. Cette classification permet d'apprécier ses pratiques extra-financières et de procéder au classement des entreprises soumises aux investissements de la manière suivante:

Investissable	Chef de file	Communication complète et exemplaire Résultats extra-financiers de qualité Programme de progression solide
	Bon élève	Communication quasi complète Résultats extra-financiers satisfaisants Dialogue intéressé et constructif
	Prometteur	Communication naissante mais en progression Résultats parcelaires mais satisfaisants Dialogue actif pour définir les voies d'amélioration
Non investissable	Dilettante	Pratiques jugées insuffisantes Engagement au minimum requis Absence d'amélioration notable
	Communicante	Priorité à la communication pour des pratiques extra-financières limitées Risque extra-financier important
	Non concernée	Absence ou manque d'intérêt aux enjeux extra-financiers Peu d'indicateurs fournis

La classification des entreprises selon cette typologie ISR permet de définir le caractère investissable ou non de l'entreprise analysée, ainsi que la qualité de ses pratiques extra-financières.

Ainsi, seules les entreprises bénéficiant d'un statut « Chef de file » « Bon élève » ou « Prometteur » sont éligibles à l'investissement au sein du portefeuille du fonds **LFR Actions Solidaires ISR**.

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

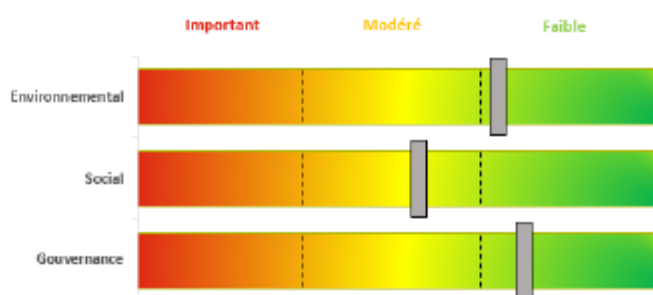
o L'appréciation des risques de durabilité :

Afin de réduire l'exposition des investisseurs aux risques de durabilité introduits par le règlement européen SFDR, un dispositif d'évaluation est mis en place.

Pour mémoire, les risques de durabilité sont traités selon les axes suivants :

- **Environnemental** : questions relatives aux risques physiques et de transition dans le domaine du climat/changement climatique (pollution de l'air, intensité carbone, émission de gaz à effet de serre, etc.), de la gestion des ressources naturelles et des déchets au sein des entreprises, impact sur l'habitat, les ressources (eau, catastrophes naturelles ...) ou les questions relatives aux réglementations environnementales locales et internationales.
- **Social** : questions relatives aux droits, au bien-être, la santé et la sécurité des employés et des clients, à la parité, à la discrimination et les relations avec les fournisseurs.
- **Gouvernance** : questions relatives à la stratégie des entreprises, la réputation, la création de valeur pour les actionnaires, à la culture d'entreprise, l'équilibre des pouvoirs, le risque lié à un désengagement actionnarial, le risque de défaut de dialogue, les politiques de prévention du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou encore les politiques de prévention de la corruption.

Dans le cadre de son analyse extra-financière, le gérant-analyste va jauger via une grille d'appréciation les différents risques de durabilité et intégrera à son analyse l'échelle des risques de durabilité ci-après :



Légende pour l'appréciation des risques de durabilité :

- Risque bien identifié et bonne maîtrise probable de l'entreprise ; impact faible à moyen
- Risque faible à moyen ; maîtrise faible à acceptable ; impact moyen ; suivi nécessaire et le cas échéant via l'activité d'engagement
- Risque significatif avec maîtrise faible à insuffisante de l'entreprise ; impact potentiel sur la valeur jugé moyen ou important  
mettre sous-surveillance si l'entreprise est en portefeuille voire ne pas investir

Le gérant-analyste, dans le cadre de sa recherche extra-financière, doit fonder son analyse au moyen d'une grille d'appréciation pour chaque risque E, S et G et va déterminer :

1. Si l'impact potentiel sur le titre est faible, moyen ou important ;
2. Si la probabilité de survenance potentielle est faible, moyenne ou importante ;
3. Et si l'identification et la maîtrise du risque est faible, moyenne ou importante.



L'évaluation proposée par l'analyste-gérant est appréciée et validée en Comité d'Investissement mensuel. Lors de l'examen de la valeur, ce dernier identifie les indicateurs extra-financiers pertinents en fonction du métier et/ou de la stratégie, voire des enjeux extra-financiers du secteur d'activité de l'entreprise.

Les gérants-analystes de LFR se réservent le droit de considérer les indicateurs extra-financiers les plus pertinents au regard du secteur de l'activité de l'entreprise, selon une approche au cas par cas permettant d'adopter une conviction sur la valeur.

Ainsi seules les valeurs dont les risques de durabilité sont jugés faibles ou modérés sont éligibles à l'investissement au sein du portefeuille.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence du fonds **LFR Actions Solidaires ISR** est l'indice Eurostoxx 50 DNR (90%).

Cet indice n'est pas un indice de référence durable et ne permet pas de déterminer si LFR Actions Solidaires ISR est aligné avec l'objectif d'investissement durable qu'il poursuit.

Néanmoins, grâce à l'Empreinte Ecosociale<sup>®</sup> mise à jour annuellement, l'équipe de gérants-analystes dispose des données extra-financières des entreprises répondantes qui composent l'indice de référence.

### ● *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

Comme précisé ci-dessus, le fonds ne se compare pas à un indice de référence durable ; cette question n'a pas d'applicabilité.

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Non applicable

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

## Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>16,374,329.12</b>	<b>12,937,567.80</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>16,233,656.12</b>	<b>12,821,367.80</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	15,016,255.96	11,852,527.64
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1,217,400.16	968,840.16
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>140,673.00</b>	<b>116,200.00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	140,673.00	116,200.00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>70,720.97</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	70,720.97	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>426,450.99</b>	<b>422,926.06</b>
Liquidités	426,450.99	422,926.06
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16,871,501.08</b>	<b>13,360,493.86</b>

## Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	17,096,796.83	12,928,255.19
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	-205,097.98	448,849.24
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	-41,692.43	-35,115.09
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	16,850,006.42	13,341,989.34
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	20,928.25	17,939.32
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	20,928.25	17,939.32
<b>Comptes financiers</b>	566.41	565.20
Concours bancaires courants	566.41	565.20
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	16,871,501.08	13,360,493.86

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	195,581.24	187,970.97
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8,380.43	605.19
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>203,961.67</b>	<b>188,576.16</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-2,931.69
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	-	<b>-2,931.69</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>203,961.67</b>	<b>185,644.47</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-244,058.22</b>	<b>-221,212.28</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>-40,096.55</b>	<b>-35,567.81</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-1,595.88</b>	<b>452.72</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>-41,692.43</b>	<b>-35,115.09</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus ;

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

### Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1,60% TTC maximum pour la part I
- 1,60% TTC maximum pour la part GP
- 1,60% TTC maximum pour la part ES
- 2,20% TTC maximum pour la part P

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds ;

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

### Frais de recherche

Néant

### Commission de surperformance

Néant

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

## Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part I  
Capitalisation pour la part P  
Capitalisation pour la part GP  
Capitalisation pour la part ES

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part I  
Capitalisation pour la part P  
Capitalisation pour la part GP  
Capitalisation pour la part ES

## Changements affectant le fonds

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	13,341,989.34	16,874,587.66
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	1,974,581.05	1,198,350.60
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1,230,190.50	-810,255.85
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	905,701.66	777,054.46
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1,032,360.04	-305,225.20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-27,975.98	-20,345.03
Différences de change	-46,792.84	-11,752.31
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3,005,150.28	-4,324,857.18
Différence d'estimation exercice N	4,237,049.67	1,231,899.39
Différence d'estimation exercice N-1	-1,231,899.39	-5,556,756.57
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-40,096.55	-35,567.81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>16,850,006.42</b>	<b>13,341,989.34</b>



## Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	140,673.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Catégorie de classe P (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	381.891	
Nombre de titres rachetés	126.927	
<b>Catégorie de classe ES (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	710.310	
Nombre de titres rachetés	488.156	
<b>Catégorie de classe GP (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	446.500	
Nombre de titres rachetés	5.500	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	46,591.33	1.59
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe P (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,517.06	2.19
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe ES (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	194,473.86	1.59
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe GP (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,475.97	1.59
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	70,720.97
Coupons à recevoir	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>70,720.97</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	20,928.25
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>20,928.25</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	426,450.99
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	566.41
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	426,450.99	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	566.41	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

### Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	GBP	CHF	DKK	NOK
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	459,384.92	452,145.85	428,905.57	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	168.84	251.97	18.53	127.07
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-7,651.55	-6,783.85
<b>Total</b>	<b>-7,651.55</b>	<b>-6,783.85</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-7,651.55	-6,783.85
<b>Total</b>	<b>-7,651.55</b>	<b>-6,783.85</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-



# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-38,173.82	87,483.94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-38,173.82</b>	<b>87,483.94</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-38,173.82	87,483.94
<b>Total</b>	<b>-38,173.82</b>	<b>87,483.94</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-843.05	-438.55
<b>Total</b>	<b>-843.05</b>	<b>-438.55</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-843.05	-438.55
<b>Total</b>	<b>-843.05</b>	<b>-438.55</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,282.14	1,661.07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1,282.14</b>	<b>1,661.07</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,282.14	1,661.07
<b>Total</b>	<b>-1,282.14</b>	<b>1,661.07</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

Catégorie de classe ES (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-32,901.19	-27,890.33
<b>Total</b>	<b>-32,901.19</b>	<b>-27,890.33</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-32,901.19	-27,890.33
<b>Total</b>	<b>-32,901.19</b>	<b>-27,890.33</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-164,143.73	359,673.38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-164,143.73</b>	<b>359,673.38</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-164,143.73	359,673.38
<b>Total</b>	<b>-164,143.73</b>	<b>359,673.38</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

Catégorie de classe GP (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-296.64	-2.36
<b>Total</b>	<b>-296.64</b>	<b>-2.36</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-296.64	-2.36
<b>Total</b>	<b>-296.64</b>	<b>-2.36</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,498.29	30.85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1,498.29</b>	<b>30.85</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,498.29	30.85
<b>Total</b>	<b>-1,498.29</b>	<b>30.85</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,209.98	1,319.81	1,722.98	1,326.55	<b>1,599.84</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	1,970.38	2,149.24	3,377.62	2,600.49	<b>3,136.23</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	1,628.442	1,628.442	1,960.333	1,960.333	<b>1,960.333</b>

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Date de mise en paiement</b>					
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-56.00	0.27	98.54	44.62	<b>-19.47</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	2.11	-12.61	-15.10	-3.46	<b>-3.90</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."



# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

## Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	139.82	151.61	196.76	150.58	<b>180.52</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	64.74	95.62	45.75	49.19	<b>104.99</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	463.000	630.654	232.498	326.629	<b>581.593</b>

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-6.50	0.02	11.28	5.08	<b>-2.20</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-0.53	-2.26	-2.78	-1.34	<b>-1.44</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

## Catégorie de classe ES (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	2,013.77	2,196.56	2,867.56	2,207.78	<b>2,662.62</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	7,202.15	8,973.23	13,322.70	10,691.40	<b>13,485.52</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	3,576.441	4,085.113	4,646.004	4,842.585	<b>5,064.739</b>

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-93.21	0.45	164.01	74.27	<b>-32.40</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	3.52	-20.98	-25.13	-5.75	<b>-6.49</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

## Catégorie de classe GP (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	208.43	227.35	296.81	229.66	<b>276.99</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	289.73	195.53	128.52	0.92	<b>123.26</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	1,390.000	860.000	433.000	4.000	<b>445.000</b>

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-9.64	0.04	16.97	7.71	<b>-3.36</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	0.36	-2.17	-2.60	-0.59	<b>-0.66</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>16,233,656.12</b>	<b>96.34</b>
<b>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>15,016,255.96</b>	<b>89.12</b>
AIR LIQUIDE SA	902.00	176.12	EUR	158,860.23	0.94
AIR LIQUIDE SA-PF	2,048.00	176.12	EUR	360,693.76	2.14
ALTEN SA	2,470.00	134.60	EUR	332,462.00	1.97
ASML HOLDING NV	1,700.00	681.70	EUR	1,158,890.00	6.88
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	2,600.00	136.45	EUR	354,770.00	2.11
CAPGEMINI SE	2,277.00	188.75	EUR	429,783.75	2.55
CAREL INDUSTRIES SPA	14,962.00	24.80	EUR	371,057.60	2.20
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	6,900.00	66.66	EUR	459,954.00	2.73
DASSAULT SYSTEMES SE	10,400.00	44.23	EUR	460,044.00	2.73
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	22,600.00	21.75	EUR	491,550.00	2.92
ESSILORLUXOTTICA	2,900.00	181.60	EUR	526,640.00	3.13
FERRARI NV	1,400.00	305.20	EUR	427,280.00	2.54
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	3,200.00	119.90	EUR	383,680.00	2.28
HERMES INTERNATIONAL	255.00	1,918.80	EUR	489,294.00	2.90
IBERDROLA SA	36,544.00	11.87	EUR	433,777.28	2.57
INFINEON TECHNOLOGIES AG	11,000.00	37.80	EUR	415,800.00	2.47
INTERPARFUMS SA	8,000.00	50.40	EUR	403,200.00	2.39
JCDECAUX SE	18,000.00	18.20	EUR	327,600.00	1.94
KINGSPAN GROUP PLC	5,200.00	78.40	EUR	407,680.00	2.42
LOREAL	400.00	450.65	EUR	180,260.00	1.07
LOREAL SA-PF	900.00	450.65	EUR	405,585.00	2.41
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1,430.00	733.60	EUR	1,049,048.00	6.23
MERSEN	13,000.00	35.20	EUR	457,600.00	2.72
MICHELIN (CGDE)	14,700.00	32.46	EUR	477,162.00	2.83
NOVO NORDISK A/S-B	4,580.00	698.10	DKK	428,905.57	2.55
PUBLICIS GROUPE	3,900.00	84.00	EUR	327,600.00	1.94
RELX PLC	12,800.00	31.10	GBP	459,384.92	2.73
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,350.00	181.78	EUR	608,963.00	3.61
SIEMENS HEALTHINEERS AG	8,300.00	52.60	EUR	436,580.00	2.59
STMICROELECTRONICS NV	11,000.00	45.24	EUR	497,695.00	2.95
STRAUMANN HOLDING AG-REG	3,100.00	135.60	CHF	452,145.85	2.68
TECHNIP ENERGIES NV	21,000.00	21.16	EUR	444,360.00	2.64
VINCI SA	3,500.00	113.70	EUR	397,950.00	2.36

# LFR ACTIONS SOLIDAIRES ISR

## Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>1,217,400.16</b>	<b>7.22</b>
ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DEPENDANC	16,000.00	20.00	EUR	320,000.00	1.90
FONCIERE HABITAT ACT NOM	1,900.00	149.00	EUR	283,100.00	1.68
FRANCE ACTIVE B	3,456.00	103.86	EUR	358,940.16	2.13
SIDI	1,680.00	152.00	EUR	255,360.00	1.52
<b>Titres d'OPC</b>				<b>140,673.00</b>	<b>0.83</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>140,673.00</b>	<b>0.83</b>
LFR INCLUSION RESPONSABLE ISR 74C	100	1,406.73	EUR	140,673.00	0.83
<b>Créances</b>				<b>70,720.97</b>	<b>0.42</b>
<b>Dettes</b>				<b>-20,928.25</b>	<b>-0.12</b>
<b>Dépôts</b>				<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>425,884.58</b>	<b>2.53</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>16,850,006.42</b>	<b>100.00</b>